



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2025-009

PUBLIÉ LE 3 JANVIER 2025

Sommaire

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris - Nord - Université de Paris /

75-2025-01-02-00007 - Arrêté de délégation de signature (2 pages)

Page 4

Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris / Division pilotage

75-2025-01-01-00033 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal (SIE 15) (3 pages)

Page 7

75-2025-01-01-00030 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal (SIE 19) (3 pages)

Page 11

75-2025-01-01-00034 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal (SIP 13) (5 pages)

Page 15

75-2025-01-01-00029 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal (SIP 20) (3 pages)

Page 21

75-2025-01-01-00031 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal (SIP 5-6-7) (6 pages)

Page 25

75-2025-01-01-00022 - Arrêté portant délégation de signature (collège de second examen des demandes de rescrit compétent pour le département de Paris) (2 pages)

Page 32

75-2025-01-01-00015 - Arrêté portant délégation de signature (en matière de contentieux et de gracieux fiscal - Antenne SIE de Fécamp) (5 pages)

Page 35

75-2025-01-01-00016 - Arrêté portant délégation de signature (en matière de contentieux et de gracieux fiscal - Antenne SIE Vierzon) (4 pages)

Page 41

75-2025-01-01-00019 - Arrêté portant délégation de signature (en matière de contentieux et de gracieux fiscal -PCFAJ cadres A-AFIPA) (3 pages)

Page 46

75-2025-01-01-00020 - Arrêté portant délégation de signature (PJJ cadres) (2 pages)

Page 50

75-2025-01-01-00017 - Arrêté portant délégation de signature (Pôle National de gestion de la TVA de Noyon) (2 pages)

Page 53

75-2025-01-01-00014 - Arrêté portant délégation de signature (ventes des biens meubles saisis) (1 page)

Page 56

75-2025-01-01-00011 - arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal (PGF cadres A rédacteurs) (7 pages)

Page 58

75-2025-01-01-00021 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal (PJJ Inspecteurs) (2 pages)

Page 66

75-2025-01-01-00032 - Arrêté portant délégation de signature en matière de recouvrement (SIP 5-6-7) (2 pages)	Page 69
75-2025-01-01-00023 - Arrêté portant délégation de signature générale (MDRA) (2 pages)	Page 72
75-2025-01-01-00010 - arrêté portant délégation de signature PGF cadres A IP-IDIV (4 pages)	Page 75
75-2025-01-01-00025 - Arrêté portant délégation générale de signature (CBR) (3 pages)	Page 80
75-2025-01-01-00024 - Arrêté portant délégation générale de signature (MDRA) (3 pages)	Page 84
75-2025-01-01-00018 - Arrêté portant délégation générale de signature (PCFAJ) (2 pages)	Page 88
75-2025-01-01-00026 - Arrêté portant délégation générale de signature (PPR) (2 pages)	Page 91
75-2025-01-01-00009 - arrêté portant délégation générale de signature PGF (2 pages)	Page 94
75-2025-01-01-00027 - Arrêté portant délégation générale et spéciale de signature (PPR) (5 pages)	Page 97
75-2025-01-01-00012 - Décision portant délégation de signature (Conciliateurs fiscaux) (3 pages)	Page 103
75-2025-01-01-00028 - Liste des responsables de service disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal prévue par le III de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts (3 pages)	Page 107

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris - Nord -
Université de Paris

75-2025-01-02-00007

Arrêté de délégation de signature

Arrêté de délégation de signature n°

La Directrice, par intérim, du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université Paris Cité regroupant les hôpitaux Bichat-Claude-Bernard, Beaujon, Louis-Mourier, Bretonneau, Saint-Louis, Lariboisière-Fernand-Widal, Paul-Doumer et Robert-Debré

Vu le code de la santé publique et notamment les articles L. 6143-7, D. 6143-33 à D. 6143-35, R. 6147-5, R.6147-10,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu l'arrêté directorial n°75-2024-12-20-00006 du 20 décembre 2024 modifiant l'arrêté n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022 fixant les matières déléguées par le directeur général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitalo-universitaires et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalo-universitaire, au directeur de l'HAD et à certains directeurs de pôles d'intérêt commun ;

Vu l'arrêté DG n°401 2024 10 0004 nommant Madame Hélène GILARDI, directrice par intérim du GHU AP-HP. Nord-Université de Paris à compter du 9 octobre 2024 ;

Vu l'arrêté directorial n°75-2024-12-20-00005 du 20 décembre 2024 relatif à l'organisation interne de l'AP-HP,

Vu l'accord de Consortium signé le 26 avril 2024 par l'AP-HP, l'Université Paris Cité, l'INSERM, le CEA et l'Institut Pasteur, qui définit les conditions générales de leur partenariat et des actions qu'elles ont décidé de mener conjointement dans le domaine de la recherche dans le cadre du programme « ICE : Institut Robert-Debré du Cerveau et de l'Enfant » à la suite de l'appel à projets « Instituts Hospitalo-Universitaires » (IHU), lui-même organisé dans le cadre du programme « France Relance 2030 », dont l'opérateur de financement est l'Agence Nationale pour la Recherche (ANR), et qui désigne l'AP-HP comme « établissement coordonnateur » et le Docteur Ghislaine DEHAENE-LAMBERTZ en qualité de directeur du programme ;

Vu en particulier le préambule dudit accord de consortium signé le 26 avril 2024, qui prévoit qu'au sein de l'AP-HP, le programme « ICE : Institut Robert-Debré du Cerveau et de l'Enfant » dispose d'une certaine autonomie budgétaire et comptable et est géré dans le cadre d'une unité de gestion dédiée ;

Vu l'arrêté de la directrice générale du CNG en date du 8 mars 2023 affectant Madame Marianne PERREAU-SAUSSINE, directrice d'hôpital, à l'AP-HP en qualité de directrice adjointe et vu l'arrêté du directeur de l'AP-HP affectant Madame Marianne PERREAU-SAUSSINE au GHU AP-HP. Nord - Université Paris Cité auprès de l'Institut du Cerveau de l'Enfant à l'Hôpital Robert-Debré pour exercer les fonctions de directrice de projet à compter du 1^{er} avril 2022 ;

Vu l'article 5 dudit accord de consortium signé le 26 avril 2024 qui charge le Docteur Ghislaine DEHAENE-LAMBERTZ d'assurer en qualité de directrice du programme la représentation du programme et d'exercer les compétences qui lui sont déléguées par l'AP-HP en qualité d'établissement coordonnateur ;

ARRETE

Article 1 : Délégation est donnée à Madame Marianne PERREAU-SAUSSINE, directrice d'hôpital au sein du GHU AP-HP. Nord – Université Paris Cité , à l'effet de signer en qualité de directrice de projet « ICE : Institut Robert-Debré du Cerveau et de l'Enfant » tous les actes, décisions et documents relatifs à la mise en œuvre courante du programme « ICE : Institut Robert-Debré du Cerveau et de l'Enfant », y compris les engagements de dépenses dans la limite d'un montant maximal de 100 000 €, et les encaissements de recettes à l'exception des dépenses et recettes relevant des contrats avec des partenaires industriels ou des institutions européennes et des conventions de mécénat.

Madame Marianne PERREAU-SAUSSINE agit au titre de la présente délégation en stricte conformité avec les instructions qui lui sont données par Madame Ghislaine DEHAENE-LAMBERTZ, directrice du programme « ICE : Institut Robert-Debré du Cerveau et de l'Enfant » ainsi que par le comité exécutif mentionné au 5.3. de l'accord de consortium signé le 26 avril 2024 par l'AP-HP, l'Université Paris Cité, l'INSERM, le CEA et l'Institut Pasteur.

Cette délégation est donnée sans préjudice des compétences propres de la Direction de la recherche clinique et de l'innovation de l'AP-HP.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au Recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Région Ile-de-France, Préfecture de Paris. Il prendra effet le 3 janvier 2025.

Fait à Paris, le 2 janvier 2025

SIGNE

Hélène GILARDI
Directrice par intérim du Groupe hospitalo-universitaire
AP-HP. Nord – Université Paris Cité

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2025-01-01-00033

Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal
(SIE 15)



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté

Égalité

Fraternité

**Direction régionale des Finances publiques d'Île de
France et de Paris**

Pôle de Gestion Fiscale

Service des Impôts aux Entreprises de Paris 15

13/15 rue du général Beuret

75015 PARIS



FINANCES PUBLIQUES

**Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le comptable, M. Christophe MARTINEAU, administrateur des finances publiques adjoint, responsable du service des impôts des entreprises de Paris 15,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à M. GUTOWSKI Jérôme, inspecteur divisionnaire, adjoint au responsable du service des impôts des entreprises de Paris 15, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou de restitution d'office, dans la limite de 60 000 €;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 €;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit d'impôts, dans la limite de 100 000 € par demande ;

5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

b) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou de restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

3°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés dans le tableau ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
M. PARTOUCHE Jonathan	Inspecteur	15 000 €	15 000 €
M. TRAN TRONG-PHUONG	Inspecteur	15 000 €	15 000 €
M CELESTE Sandro	Inspecteur	15 000 €	15 000 €
M ABDOOLALLIAS Saabir	Contrôleur	10 000€	10 000€
Mme BACHELET Julie	Contrôleuse	10 000€	10 000€
Mme BACHER Béatrice	Contrôleuse	10 000€	10 000€
M BENBETKA Amed	Contrôleur	10 000€	10 000€
Mme BERTEAU Catherine	Contrôleuse	10 000€	10 000€
Mme BRAUD Stéphanie	Contrôleuse	10 000€	10 000€
Mme CASSIERE Nathalie	Contrôleuse	10 000€	10 000€
M. COSTES Gilbert	Contrôleur	10 000€	10 000€
Mme DAFIT Annie	Contrôleuse	10 000€	10 000€
M DAPZOL Frédéric	Contrôleur	10 000€	10 000€
Mme DHELLIN Anne	Contrôleuse	10 000€	10 000€
M. GUILLEMIN Jean-Philippe	Contrôleur	10 000€	10 000€
M JENNET Pascal	Contrôleur	10 000€	10 000€
Mme LABONNE Sylvie	Contrôleuse	10 000€	10 000€
M. LEBIGOT Michel	Contrôleur	10 000€	10 000€
Mme LESUEUR Marianne	Contrôleuse	10 000€	10 000€
M. MAGOT Jean-Pierre	Contrôleur	10 000€	10 000€

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
Mme MARCE Aurélie	Contrôleuse	10 000€	10 000€
Mme OLIVA Marie	Contrôleuse	10 000€	10 000€
M ROUVELIN Guillaume	Contrôleur	10 000€	10 000€
Mme SIGRIST Corinne	Contrôleuse	10 000€	10 000€
M ABAY Baran	Agent	2 000 €	2 000 €
Mme BOUTAAM Nadia	Agente	2 000 €	2 000 €
Mme CHANTEUR Litha	Agente	2 000 €	2 000 €
M. COSTE Yves	Agent	2 000 €	2 000 €
M DARMON Mickael	Agent	2 000 €	2 000 €
Mme JACQUET Jacqueline	Agente	2 000 €	2 000 €
Mme MERLIN Abeline	Agente	2 000 €	2 000 €
M PERRIER Jonathan	Agent	2 000 €	2 000 €
Mme SAINT-MARC Véronique	Agente	2 000 €	2 000 €
M. VILLADIER Guy	Agent	2 000 €	2 000 €

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Paris.

A Paris , le 1er janvier 2025

Le Chef de Service comptable
Responsable du Service des Impôts des Entreprises
de Paris 15

Signé

Christophe MARTINEAU

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2025-01-01-00030

Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal
(SIE 19)



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale des Finances publiques d'Île de France et de
France et de Paris**

Pôle de Gestion Fiscale
SERVICE DES IMPÔTS DES ENTREPRISES DE PARIS
19^e
17 place de l'Argonne
75938 PARIS CEDEX 19



FINANCES PUBLIQUES

**Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le comptable, M. Pascal HEITZ, inspecteur divisionnaire hors classe des Finances publiques,
responsable du service des impôts des entreprises de PARIS 19e,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de
son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale
des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des
finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à

Mme RAJAONARIVELO Voary, inspectrice divisionnaire des finances publiques, adjointe au
responsable du service des impôts des entreprises de PARIS 19^e,

Et

M. AUDET Emmanuel, inspecteur des finances publiques, adjoint au responsable du service des
impôts des entreprises de PARIS 19e,

à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle
ou de rejet, de dégrèvement ou de restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans
la limite de 60 000 €;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution
économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements
sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 100 000 € par demande ;

5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

b) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou de restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

3°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés dans le tableau ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
BELLENCONTRE Hervé	Inspecteur	15 000 €	10 000 €
GALLIER Philippe	Inspecteur	15 000 €	10 000 €
GELINEAU Maryline	Inspectrice	15 000 €	10 000 €
LE ROUX Géraldine	Inspectrice	15 000 €	10 000 €
BERGER Olivier	Contrôleur principal	10 000 €	8 000 €
FAUCHEUX Nicole	Contrôleuse principale	10 000 €	8 000 €
JANET Cyril	Contrôleur principal	10 000 €	8 000 €
VIGNES Jean-Paul	Contrôleur principal	10 000 €	8 000 €
BA Djenaba	Contrôleuse	10 000 €	8 000 €
BELKADI Lamia	Contrôleuse	10 000 €	8 000 €
BESANCON Agnès	Contrôleuse	10 000 €	8 000 €
BOMPIED Thomas	Contrôleur	10 000 €	8 000 €
BOUINDOUR Rachida	Contrôleuse	10 000 €	8 000 €
CHASLE Nathalie	Contrôleuse	10 000 €	8 000 €
CORNIC Christophe	Contrôleur	10 000 €	8 000 €

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
DIVRECHY Ludovic	Contrôleur	10 000 €	8 000 €
FAIVRE Patrick	Contrôleur	10 000 €	8 000 €
FUMONT Fabienne	Contrôleuse	10 000 €	8 000 €
KARCHER Daniel	Contrôleur	10 000 €	8 000 €
LAO Jessica	Contrôleuse	10 000 €	8 000 €
LEBON Sylvie	Contrôleuse	10 000 €	8 000 €
LEROY Sébastien	Contrôleur	10 000 €	8 000 €
MAKK Julien	Contrôleur	10 000 €	8 000 €
MALICOT William	Contrôleur	10 000 €	8 000 €
MILOUDI Chabane	Contrôleur	10 000 €	8 000 €
MOUAOUYA Amale	Contrôleuse	10 000 €	8 000 €
ORTOLE Dominique	Contrôleuse	10 000 €	8 000 €
PARISSE Sébastien	Contrôleur	10 000 €	8 000 €
PEAUCELLIER Christine	Contrôleuse	10 000 €	8 000 €
REMY Constance	Contrôleuse	10 000 €	8 000 €
ROUX Dany	Contrôleur	10 000 €	8 000 €
SABAU Sébastien	Contrôleur	10 000 €	8 000 €
SANTERRE Fabienne	Contrôleuse	10 000 €	8 000 €
VERDIER Arnaud	Contrôleur	10 000 €	8 000 €
VILMONT Jonas	Contrôleur	10 000 €	8 000 €
BUSSCHAERT Lucas	Agent	2 000 €	-
CACHET Erika	Agente	2 000 €	-
CHADOULI Marianna	Agente	2 000 €	-
GUILLOU Olivier	Agent	2 000 €	-
MUY Antoine	Agent	2 000 €	-
PARLANGÉ Eric	Agent	2 000 €	-

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Paris.

A Paris, le 01/01/2025

Le comptable, responsable de service des impôts des entreprises de PARIS 19e,

Signé

Pascal HEITZ

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2025-01-01-00034

Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal
(SIP 13)

**Direction régionale des Finances Publiques d'Ile-de-
France et de Paris**

Pole de Gestion Fiscale

Service des impôts des particuliers de

Paris 13^{ème}

101, rue de Tolbiac

75630 Paris Cedex 13

**Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le comptable, Monsieur Noël JESBAC, Administrateur des Finances publiques adjoint, responsable du service des impôts des Particuliers de Paris 13^{ème} ;

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L.257 A et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou de restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal d'assiette, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des Finances publiques désignés dans le tableau ci-après par leurs noms et prénoms :

M'BEMBO Apollinaire	RECOULES-MOREL Gratienne
TREMBLAY Nathalie	ZEYEN Théo

2°) dans la limite de 10 000 €, aux agents des Finances publiques de catégorie B désignés dans le tableau ci-après par leurs noms et prénoms :

ANTOINE Laurent	BELHADJ Catherine	BERNARD Christelle
BERNARD Michèle	BOUDIN Christelle	BRETOS Aurélie
CASTEL Nathalie	DELHOUME Françoise	DJEBALI Nahla
DUFOUR Hervé	DUPUIS Gilles	ERREBEI Hichem
JAN Jérémy	LACASSE Valentine	LARZABAL Céline
LEMONNIER Marie-Claire	MONCOMBLE Grégory	NICOLAS Roland
NONNENMACHER Valérie	PERINET Karine	SAKHI Anwar
SERVEAUX Evelyne	SEVIN Véronique	

3°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des Finances publiques de catégorie C désignés dans le tableau ci-après par leurs noms et prénoms :

BARRAUD Aurelia	BLEYS Corinne	CHABRERIE Dominique
DUBO Hélène	FAYARD Olivier	HACHARD Franck
LANTOINE Annick	LESGUILLIER Philippe	MOSSOUA-OSSIBI Lucel
NGUYEN Phuong	PATEAU Béatrice	RENARD Stéphane
TANNIOU Hervé	VIVIER Lise	

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les avis de mise en recouvrement ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuite et les déclarations de créances ;

aux agents désignés dans le tableau ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions gracieuses
M'BEMBO Apollinaire	Inspecteur des Finances publiques	15 000 € pour les décisions gracieuses et avis de mise en recouvrement
RECOULES-MOREL Gratienne	Inspectrice des Finances publiques	15 000 € pour les décisions gracieuses et avis de mise en recouvrement

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions gracieuses
TREMBLAY Nathalie	Inspectrice des Finances publiques	15 000 € pour les décisions gracieuses et avis de mise en recouvrement
ZEYEN Théo	Inspecteur des Finances publiques	15 000 € pour les décisions gracieuses et avis de mise en recouvrement Sans limite pour les actes relatifs au recouvrement
ANTOINE Laurent	Contrôleur des Finances publiques	3 000 €
BELHADJ Catherine	Contrôleuse des Finances publiques	3 000 €
BERNARD Michèle	Contrôleuse principale des Finances publiques	3 000 €
DUPUIS Gilles	Contrôleur principal des Finances publiques	3 000 €
LARZABAL Céline	Contrôleuse des Finances publiques	3 000 €
LEMONNIER Marie-Claire	Contrôleuse des Finances publiques	3 000 €
MONCOMBLE Grégory	Contrôleur des Finances publiques	3 000 €
NICOLAS Roland	Contrôleur des Finances publiques	3 000 €
NONNENMACHER Valérie	Contrôleuse des Finances publiques	3 000 €
PERINET Karine	Contrôleuse des Finances publiques	3 000 €
SAKHI Anwar	Contrôleur des Finances publiques	3 000 €
SERVEAUX Evelyne	Contrôleuse des Finances publiques	3 000 €
SEVIN Véronique	Contrôleuse principale des Finances publiques	3 000 €
BLEYS Corinne	Agent administratif principal	1 000 €
DUBO Hélène	Agent administratif principal	1 000 €
FAYARD Olivier	Agent administratif principal	1 000 €
HACHARD Franck	Agent administratif principal	1 000 €
LANTOINE Annick	Agent administratif principal	1 000 €
LESGUILLIER Philippe	Agent administratif principal	1 000 €
MOSSOUA OSSIBI Lucel	Agent administratif principal	1 000 €
PATEAU Béatrice	Agent administratif principal	1 000 €
RENARD Stéphane	Agent administratif principal	1 000 €
TANNIOU Hervé	Agent administratif principal	1 000 €

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou de restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

aux agents désignés dans le tableau ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
M'BEMBO Apollinaire	Inspecteur des Finances publiques	15 000 €	15 000 €
RECOULES-MOREL Gratienna	Inspectrice des Finances publiques	15 000 €	15 000 €
TREMBLAY Nathalie	Inspectrice des Finances publiques	15 000 €	15 000 €
ZEYEN Théo	Inspecteur des Finances publiques	15 000 €	15 000 €
ANTOINE Laurent	Contrôleur des Finances publiques	10 000 €	10 000 €
BELHADJ Catherine	Contrôleuse des Finances publiques	10 000 €	10 000 €
BERNARD Christelle	Contrôleuse des Finances publiques	10 000 €	10 000 €
BERNARD Michèle	Contrôleuse principale des Finances publiques	10 000 €	10 000 €
BOUDIN Christelle	Contrôleuse principale des Finances publiques	10 000 €	10 000 €
BRETOS Aurélie	Contrôleuse des Finances publiques	10 000 €	10 000 €
CASTEL Nathalie	Contrôleuse principale des Finances publiques	10 000 €	10 000 €
DELHOUME Françoise	Contrôleuse principale des Finances publiques	10 000 €	10 000 €
DJEBALI Nahla	Contrôleuse des Finances publiques	10 000 €	10 000 €
DUFOUR Hervé	Contrôleur principal des Finances publiques	10 000 €	10 000 €
DUPUIS Gilles	Contrôleur principal des Finances publiques	10 000 €	10 000 €
ERREBEI Hichem	Contrôleur des Finances publiques	10 000 €	10 000 €
JAN Jérémy	Contrôleur principal des Finances publiques	10 000 €	10 000 €
LACASSE Valentine	Contrôleuse des Finances publiques	10 000 €	10 000 €
LARZABAL Céline	Contrôleuse des Finances publiques	10 000 €	10 000 €
LEMONNIER Marie-Claire	Contrôleuse des Finances publiques	10 000 €	10 000 €
MONCOMBLE Grégory	Contrôleur des Finances publiques	10 000 €	10 000 €
NICOLAS Roland	Contrôleur des Finances publiques	10 000 €	10 000 €
NONNENMACHER Valérie	Contrôleuse des Finances publiques	10 000 €	10 000 €
PERINET Karine	Contrôleuse des Finances publiques	10 000 €	10 000 €

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
SAKHI Anwar	Contrôleur des Finances publiques	10 000 €	10 000 €
SERVEAUX Evelyne	Contrôleuse des Finances publiques	10 000 €	10 000 €
SEVIN Véronique	Contrôleuse principale des Finances publiques	10 000 €	10 000 €
BARRAUD Aurelia	Agent administratif principal	2 000 €	2 000 €
BLEYS Corinne	Agent administratif principal	2 000 €	2 000 €
CHABRERIE Dominique	Agent administratif principal	2 000 €	2 000 €
DUBO Hélène	Agent administratif principal	2 000 €	2 000 €
FAYARD Olivier	Agent administratif principal	2 000 €	2 000 €
HACHARD Franck	Agent administratif principal	2 000 €	2 000 €
LANTOINE Annick	Agent administratif principal	2 000 €	2 000 €
LESGUILLIER Philippe	Agent administratif principal	2 000 €	2 000 €
MOSSOUA-OSSIBI Lucel	Agent administratif principal	2 000 €	2 000 €
NGUYEN Phuong	Agent administratif principal	2 000 €	2 000 €
PATEAU Béatrice	Agent administratif principal	2 000 €	2 000 €
RENARD Stéphane	Agent administratif principal	2 000 €	2 000 €
TANNIOU Hervé	Agent administratif principal	2 000 €	2 000 €
VIVIER Lise	Agent administratif principal	2 000 €	2 000 €

Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Paris.

A Paris, le 01/01/2025

Le comptable, responsable du service des impôts des particuliers
de Paris 13^{ème}

Signé

Noël JESBAC

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2025-01-01-00029

Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal
(SIP 20)

**DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ÎLE-DE-FRANCE ET DE PARIS**
SERVICE DES IMPÔTS DES PARTICULIERS DE PARIS 20^e
6, rue Paganini
75972 PARIS Cedex 20

**Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le comptable, M. Matthieu BOUVET, administrateur des finances publiques adjoint, responsable du service des impôts des particuliers de PARIS 20^e,

Vu le code général des impôts, notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, notamment les articles L. 247, L. 257 A et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 16,

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Mme Sylvie ALBAUX et M. Louis CAMI-DEBAT, inspecteurs divisionnaires, adjoints au responsable du service des impôts des particuliers de Paris 20^e, à Mme Béatrice TALCONA et MM. Vincent DUSAUTOIS, Nadir EL KHATIB et Jean-Luc MONTFORT, inspecteurs, adjoints au responsable du service des impôts des particuliers de Paris 20^e, à l'effet de signer :

1°) dans la limite de 60 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou de restitution d'office ;

2°) dans la limite de 60 000 €, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les avis de mise en recouvrement ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou de restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1. 1°) dans la limite de 10 000 €, aux contrôleurs des finances publiques (cat. B) désignés dans le tableau ci-après par leurs noms et prénoms :

AHIELA Thierry	BROCARD Philippe	DELORME Charles-Antoine
DORMIOLA Nadine	DUBOIS-ROUGIER Eric	DUPLESSIS Rudie
FOSSAERT Guillaume	KWOON Alexandre	LIBES Fabrice
LOISON Sylvie	MARCHINI Caroline	MICHEL Odile
PASTOR Guillaume	QUILFEN Sylvie	SUEZ-PANAMA Harry
TERRIER Catherine	TOUBOL Allison	YOMBI-OKONGO Patrice

- 2°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques (cat. C) désignés dans le tableau ci-après par leurs noms et prénoms :

CHARBONNEAU Nathalie	CISSE Mama	DENDOUNE Embareck
HUSSON Daniel	JOLLARD Yuliia	MESSINA Guillaume
NORBERT Frédéric	PICAN Crystalle	REYNAUD David
ROUBAUD Régine	TATAR Emre	WRZESINSKI Guillaume

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les avis de mise en recouvrement ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés dans le tableau ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions gracieuses
AHIELA Thierry	Cadre B	5 000 €
BOURGUIGNON Olivier	Cadre B	5 000 €
BROCARD Philippe	Cadre B	5 000 €
CHENU Manuel	Cadre B	5 000 €
DIERYCKX Samuel	Cadre B	5 000 €
DUPLESSIS Rudie	Cadre B	5 000 €
DUTARTRE Francis	Cadre B	5 000 €

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions gracieuses
FOSSAERT Guillaume	Cadre B	5 000 €
LIBES Fabrice	Cadre B	5 000 €
LOISON Sylvie	Cadre B	5 000 €
MARCHINI Caroline	Cadre B	5 000 €
PASTOR Guillaume	Cadre B	5 000 €
QUILFEN Sylvie	Cadre B	5 000 €
SERGENT Nada	Cadre B	5 000 €
SUEZ-PANAMA Harry	Cadre B	5 000 €
TERRIER Catherine	Cadre B	5 000 €
TOUBOL Allison	Cadre B	5 000 €
VARIN Christian	Cadre B	5 000 €
YOMBI-OKONGO Patrice	Cadre B	5 000 €
ABDOU-NGAZI Moinafatima	Cadre C	2 000 €
CHARBONNEAU Nathalie	Cadre C	2 000 €
CISSE Mama	Cadre C	2 000 €
DENDOUNE Embareck	Cadre C	2 000 €
HUSSON Daniel	Cadre C	2 000 €
NORBERT Frédéric	Cadre C	2 000 €
PICAN Crystalle	Cadre C	2 000 €
TATAR Emre	Cadre C	2 000 €
WRZESINSKI Guillaume	Cadre C	2 000 €
MÉLÉSAN Audrey	Alternante	2 000 €

Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Paris.

À Paris, le 1^{er} janvier 2025

Le comptable, responsable du service des impôts des particuliers de Paris 20^e,

Signé

Matthieu BOUVET

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2025-01-01-00031

Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal
(SIP 5-6-7)



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté

Egalité

Fraternité

**Direction régionale des Finances publiques d'Île de
France et de Paris**

Pôle de Gestion Fiscale

SERVICE DES IMPÔTS DES PARTICULIERS DE
Paris 5ème, 6ème et 7ème arrondissements

9, place Saint Sulpice

75292 PARIS CEDEX 06



FINANCES PUBLIQUES

**Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le comptable, Monsieur Eric DUNAS, administrateur de l'Etat, responsable du service des impôts des particuliers de Paris 5ème, 6ème et 7ème arrondissements,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Vu le décret n° 0236 du 11 octobre 2023 relatif à l'intégration sur sa demande et au titre du droit d'option de M. Eric DUNAS dans le corps des administrateurs de l'État à compter du 1^{er} janvier 2023 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Madame Marie-Rose GUISELIN-WOLFF, Administratrice des Finances Publiques adjointe, à l'effet de signer :

1°) dans la limite de 60 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou de restitution d'office [(pour un SIP comportant un secteur foncier) et sans limitation de montant, les décisions prises sur les demandes de dégrèvement de taxe foncière pour pertes de récoltes] ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 €;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les avis de mise en recouvrement ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à Mesdames Isabelle BRUGERE, Annie GUEGAN et Karine SERVELLE ainsi qu'à Messieurs Jean-Paul LABOREY et Cyril DELICQUE, Inspecteurs des Finances publiques, au Service des Impôts des Particuliers de Paris 5ème, 6ème et 7ème arrondissements, à l'effet de signer :

1°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

2°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les avis de mise en recouvrement ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou de restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 15 000 euros aux inspecteurs des finances publiques désignés dans le tableau ci-après :

Prénom - Nom	Prénom - Nom
Mme Isabelle BRUGERE	M. Cyril DELICQUE
Mme Annie GUEGAN	M. Jean-Paul LABOREY
Mme Karine SERVELLE	/

Ainsi que les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant.

2°) dans la limite de 10 000 euros aux agents des finances publiques de catégorie B désignés dans le tableau ci-après :

Prénom - Nom	Prénom - Nom	Prénom - Nom
Mme Corinne BOUTES	Mme Joëlle RAJOSVAH	Mme Marie-Claude MENARD
Mme Sabine LAMARQUE	M. Philippe LE GALL	M. Mathieu LEMOINE
M. Jacky LAFON	M. Jean-Pierre GITTON	M. Richard KLEIN
M. Frédéric ZALATEU	M. Philippe HIRSCH	M. Francis VIENOT
Mme Alexandra RAGUES	Mme Cécile FRADET	M. Joseph MAGNARD
M. Thierry GOZLAN	M. Vincent GAY	M. Marc NEDELEC
M. Stéphane HUDRY	M. Yannick KIRSCHVING	Mme Amnet BOUKAR

Prénom - Nom	Prénom - Nom	Prénom - Nom
Mme Elhame KHADDA	Mme Sylvie CORRIN	Mme Béatrice CLAUDEL
M. Stéphane MOUTOU	/	/

3°) dans la limite de 2 000 euros aux agents des finances publiques de catégorie C désignés dans le tableau ci-après :

Prénom - Nom	Prénom - Nom	Prénom - Nom
Mme Anaëlle URRUTY	Mme Justine MENDES	Mme Nathalie FAUCOU
M. Ruben POTEAU	M Jean-Baptiste MICHAUD	M. Clément LECERF
M. Daniel LAMBERT	M. Simon PERY	M. François LE GUEN
M. Thierry DUNAND	M. Marc MORVAN	

Article 4

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives à la majoration pour retard de paiement et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les avis de mise en recouvrement ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés dans le tableau ci-après :

Prénom et Nom	Grade	Limite des décisions gracieuses
Mme Isabelle BRUGERE	Inspectrice des Finances Publiques	15 000 euros
Mme Annie GUEGAN	Inspectrice des Finances Publiques	15 000 euros
Mme Karine SERVELLE	Inspectrice des Finances Publiques	15 000 euros
M. Cyril DELICQUE	Inspecteur des Finances Publiques	15 000 euros
M. Jean-Paul LABOREY	Inspecteur des Finances Publiques	15 000 euros
Mme Béatrice CLAUDEL	Contrôleuse des Finances Publiques	10 000 euros
Mme Corinne BOUTES	Contrôleuse des Finances Publiques	10 000 euros
Mme Marie-Claude MENARD	Contrôleuse des Finances Publiques	10 000 euros
Mme Sabine LAMARQUE	Contrôleuse des Finances Publiques	10 000 euros
M. Philippe LE GALL	Contrôleur des Finances Publiques	10 000 euros
M. Jean-Pierre GITTON	Contrôleur des Finances Publiques	10 000 euros
M. Frédéric ZALATEU	Contrôleur des Finances Publiques	10 000 euros
M. Joseph MAGNARD	Contrôleur des Finances Publiques	10 000 euros
M. Jacky LAFON	Contrôleur des Finances Publiques	10 000 euros
Mme Joëlle RAJOSVAH	Contrôleuse des Finances Publiques	10 000 euros
M. Mathieu LEMOINE	Contrôleur des Finances Publiques	10 000 euros
M. Richard KLEIN	Contrôleur des Finances Publiques	10 000 euros
M. Philippe HIRSCH	Contrôleur des Finances Publiques	10 000 euros

Prénom et Nom	Grade	Limite des décisions gracieuses
M. Francis VIENOT	Contrôleur des Finances Publiques	10 000 euros
Mme Alexandra RAGUES	Contrôleuse des Finances Publiques	10 000 euros
Mme Cécile FRADET	Contrôleuse des Finances Publiques	10 000 euros
M. Thierry GOZLAN	Contrôleur des Finances Publiques	10 000 euros
M. Vincent GAY	Contrôleur des Finances Publiques	10 000 euros
M. Marc NEDELEC	Contrôleur des Finances Publiques	10 000 euros
M. Stéphane HUDRY	Contrôleur des Finances Publiques	10 000 euros
M. Yannick KIRSCHVING	Contrôleur des Finances Publiques	10 000 euros
Mme Amnet BOUKAR	Contrôleuse des Finances Publiques	10 000 euros
Mme Elhame KHADDA	Contrôleuse des Finances Publiques	10 000 euros
Mme Sylvie CORRIN	Contrôleuse des Finances Publiques	10 000 euros
M. Stéphane MOUTOU	Contrôleur des Finances Publiques	10 000 euros
Mme Justine MENDES	Agente des Finances Publiques	2 000 euros
M. Marc MORVAN	Agent des Finances Publiques	2 000 euros
M. Daniel LAMBERT	Agent des Finances Publiques	2 000 euros
M. Jean-Baptiste MICHAUD	Agent des Finances Publiques	2 000 euros
M. Clément LECERF	Agent des Finances Publiques	2 000 euros
M. Ruben POTEAU	Agent des Finances Publiques	2 000 euros
Mme Anaëlle URRUTY	Agente des Finances Publiques	2 000 euros
Mme Nathalie FAUCOU	Agente des Finances Publiques	2 000 euros
M. Thierry DUNAND	Agent des Finances Publiques	2 000 euros
M. François LE GUEN	Agent des Finances Publiques	2 000 euros
M. Simon PERY	Agent des Finances Publiques	2 000 euros

Article 5

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou de restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

aux agents désignés ci-après :

Prénom et Nom	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
Mme Isabelle BRUGERE	Inspectrice des Finances Publiques	15 000 euros	15 000 euros
Mme Annie GUEGAN	Inspectrice des Finances Publiques	15 000 euros	15 000 euros
Mme Karine SERVELLE	Inspectrice des Finances Publiques	15 000 euros	15 000 euros
M. Cyril DELICQUE	Inspecteur des Finances Publiques	15 000 euros	15 000 euros
M. Jean-Paul LABOREY	Inspecteur des Finances Publiques	15 000 euros	15 000 euros
Mme Béatrice CLAUDEL	Contrôleuse des Finances Publiques	10 000 euros	10 000 euros

Prénom et Nom	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
Mme Corinne BOUTES	Contrôleuse des Finances Publiques	10 000 euros	10 000 euros
Mme Marie-Claude MENARD	Contrôleuse des Finances Publiques	10 000 euros	10 000 euros
Mme Sabine LAMARQUE	Contrôleuse des Finances Publiques	10 000 euros	10 000 euros
M. Philippe LE GALL	Contrôleur des Finances Publiques	10 000 euros	10 000 euros
M. Jean-Pierre GITTON	Contrôleur des Finances Publiques	10 000 euros	10 000 euros
M. Frédéric ZALATEU	Contrôleur des Finances Publiques	10 000 euros	10 000 euros
M. Joseph MAGNARD	Contrôleur des Finances Publiques	10 000 euros	10 000 euros
M. Jacky LAFON	Contrôleur des Finances Publiques	10 000 euros	10 000 euros
Mme Joëlle RAJOSVAH	Contrôleuse des Finances Publiques	10 000 euros	10 000 euros
M. Mathieu LEMOINE	Contrôleur des Finances Publiques	10 000 euros	10 000 euros
M. Richard KLEIN	Contrôleur des Finances Publiques	10 000 euros	10 000 euros
M. Philippe HIRSCH	Contrôleur des Finances Publiques	10 000 euros	10 000 euros
M. Francis VIENOT	Contrôleur des Finances Publiques	10 000 euros	10 000 euros
Mme Alexandra RAGUES	Contrôleuse des Finances Publiques	10 000 euros	10 000 euros
Mme Cécile FRADET	Contrôleuse des Finances Publiques	10 000 euros	10 000 euros
M. Thierry GOZLAN	Contrôleur des Finances Publiques	10 000 euros	10 000 euros
M. Vincent GAY	Contrôleur des Finances Publiques	10 000 euros	10 000 euros
M. Marc NEDELEC	Contrôleur des Finances Publiques	10 000 euros	10 000 euros
M. Stéphane HUDRY	Contrôleur des Finances Publiques	10 000 euros	10 000 euros
M. Yannick KIRSCHVING	Contrôleur des Finances Publiques	10 000 euros	10 000 euros
Mme Amnet BOUKAR	Contrôleuse des Finances Publiques	10 000 euros	10 000 euros
Mme Elhame KHADDA	Contrôleuse des Finances Publiques	10 000 euros	10 000 euros
Mme Sylvie CORRIN	Contrôleuse des Finances Publiques	10 000 euros	10 000 euros
M. Stéphane MOUTOU	Contrôleur des Finances Publiques	10 000 euros	10 000 euros
Mme Justine MENDES	Agente des Finances Publiques	2 000 euros	2 000 euros
M. Marc MORVAN	Agent des Finances Publiques	2 000 euros	2 000 euros
M. Daniel LAMBERT	Agent des Finances Publiques	2 000 euros	2 000 euros
M. Jean-Baptiste MICHAUD	Agent des Finances Publiques	2 000 euros	2 000 euros
M. Clément LECERF	Agent des Finances Publiques	2 000 euros	2 000 euros
M. Ruben POTEAU	Agent des Finances Publiques	2 000 euros	2 000 euros
Mme Anaëlle URRUTY	Agente des Finances Publiques	2 000 euros	2 000 euros
Mme Nathalie FAUCOU	Agente des Finances Publiques	2 000 euros	2 000 euros
M. Thierry DUNAND	Agent des Finances Publiques	2 000 euros	2 000 euros
M. François LE GUEN	Agent des Finances Publiques	2 000 euros	2 000 euros
M. Simon PERY	Agent des Finances Publiques	2 000 euros	2 000 euros

Article 6

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Paris.

A Paris, le 01/01/2025

Le comptable des Finances Publiques, responsable du
service des impôts des particuliers de Paris 5ème, 6ème
et 7ème arrondissements,

Signé

Eric DUNAS

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2025-01-01-00022

Arrêté portant délégation de signature (collège
de second examen des demandes de rescrit
compétent pour le département de Paris)



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**Direction régionale des Finances
publiques d'Île de France et de Paris**
94 rue Réaumur
75104 PARIS Cedex 02

DÉLÉGATION DE SIGNATURE

L'administrateur de l'État

Directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et de Paris,

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des Finances Publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances Publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances Publiques ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction régionale d'Île-de-France et du département de Paris ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 19 décembre 2024 portant nomination de M. Hugues BIED-CHARRETON, administrateur de l'État, en qualité de Directeur régional des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Vu la décision de la Directrice générale des finances publiques des finances publiques en date du 20 décembre 2024 fixant au 1^{er} janvier 2025 la date d'installation de M. Hugues BIED-CHARRETON dans les fonctions de Directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Vu l'arrêté du ministre de l'Économie et des Finances du 13 avril 2017, pris pour l'application de l'article R.* 80 CB-3 du livre des procédures fiscales ;

ARRETE :

Article 1er

Un collège de second examen des demandes de rescrit compétent pour le département de Paris a été créé à compter du 15 décembre 2012.

Article 2

Le siège de ce collège est situé 5 rue de Londres - 75009 Paris à compter du 1^{er} janvier 2019.

Article 3

Le collège compétent pour le département de Paris est composé comme suit, à compter du 1^{er} janvier 2025 :

Rémi VAN LEDE, Administrateur de l'État, Président ;
François MUSY, Administrateur de l'État, vice-Président ;
Frédéric BENTEJAC, Administrateur de l'État ;
Claire MONTBARBON, Administratrice des finances publiques adjointe ;
Jean-BERNARD BUFORT, Administrateur des finances publiques adjoint ;
Sukeyna N'DAO, Administrateur des finances publiques adjoint .

Article 4

Anne-Laure LAGADEC est nommée suppléante du Président du collège en cas d'absence ou d'empêchement du Président et du Directeur de la direction spécialisée du contrôle fiscal Île-de-France ou dans le cas prévu au cinquième alinéa de l'article R. * 80 CB-3. Il remplace alors un des membres qui ayant eu à prendre position sur l'une des affaires soumises au collège, ne peut prendre part à la délibération du collège.

Article 5

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Île-de-France et de Paris.

Paris, le 1^{er} janvier 2025

Le Directeur régional des finances publiques
d'Île-de-France et de Paris,

signé

Hugues BIED-CHARRETON

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2025-01-01-00015

Arrêté portant délégation de signature (en
matière de contentieux et de gracieux fiscal -
Antenne SIE de Fécamp)

**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE-DE-FRANCE ET DE PARIS
94 rue Réaumur
75104 PARIS CEDEX 02**

ARRETE PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE EN MATIÈRE DE CONTENTIEUX ET DE GRACIEUX

Le Directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et de Paris,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009, modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques, et notamment son article 4 ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable, et notamment son article 16 ;

Vu le décret n° 2021-1550 du 1er décembre 2021 modifié portant statut particulier du corps des administrateurs de l'État ;

Vu le décret du 19 décembre 2024 portant nomination de M. Hugues BIED-CHARRETON, administrateur de l'État du troisième grade, en qualité de Directeur régional des Finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris à compter du 1er janvier 2025 ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction régionale d'Île-de-France et du département de Paris ;

Vu la décision de la Directrice générale des Finances publiques en date du 20 décembre 2024 fixant au 1er janvier 2025 la date d'installation de M. Hugues BIED-CHARRETON dans les fonctions de Directeur régional des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Vu l'arrêté du 29 août 2022 modifié par l'arrêté du 2 septembre 2022 portant création des antennes extra-départementales de services des impôts des entreprises ;

Vu la décision de la Directrice générale des Finances publiques en date du 20 décembre 2024 fixant au 1er janvier 2025 la date d'installation de M. Hugues BIED-CHARRETON dans les fonctions de directeur régional des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à :

M GAILLARD Bruno, inspecteur principal, responsable de l'antenne de Fécamp,

ainsi qu'à :

M HOBA Fabrice, inspecteur divisionnaire, adjoint au responsable de l'antenne, en charge pour le compte de la DRFIP d'Île-de-France et de Paris de certaines missions des SIE suivants :

- SIE Paris 6^{ème}-7^{ème}
- SIE Paris 9^{ème}
- SIE Paris 15^{ème}
- SIE Paris 16^{ème}

à l'effet de signer :

1°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 30 000 € par demande ;

2°) en matière de contentieux fiscal d'assiette de la cotisation foncière des entreprises, les décisions portant admission totale, admission partielle, rejet, dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

3°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant rejet, remise, modération afférentes à la cotisation foncière des entreprises, dans la limite de 60 000 € par demande ;

4°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant.

Article 2

Délégation de signature est donnée aux agents désignés dans le tableau ci-après à l'effet de signer :

1°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans les limites indiquées dans le tableau ci-dessous ;

2°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses sans limitation de montant ;

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses par demande
MERLOT Rodrigue	Inspecteur	15 000€
JANCI Stéphane	Inspecteur	15 000€
BOULLARD Sophie	Inspecteur	15 000€
ARTINO Angélique	Contrôleur	10 000 €
BACQUET Christophe	Contrôleur	10 000 €
BAUER Charline	Agent contractuel (B)	10 000 €
BORDEAUX Aurélie	Agent contractuel (B)	10 000 €
BRAULT Rénata	Contrôleur	10 000 €
DE MONTE Audrey	Contrôleur	10 000 €

ARTINO Angélique	Contrôleur	10 000 €
DE SOUSA Hélène	Agent contractuel (B)	10 000 €
DECOOL Anthony	Contrôleur	10 000 €
DELANDRE Corinne	Contrôleur	10 000 €
DELAY Noémie	Contrôleur	10 000 €
DETAÏN Raphael	Contrôleur	10 000 €
GILLOT Corinne	Contrôleur	10 000 €
HEDIN Frédéric	Contrôleur	10 000 €
KONE Fatin	Agent contractuel (B)	10 000 €
LE BORGNE Marie-Cécile	Contrôleur	10 000 €
LE BRAS Marie-Hélène	Contrôleur	10 000 €
LEBLET Maryline	Contrôleur	10 000 €
MARCOTTE Romain	Contrôleur	10 000 €
OSMONT Christelle	Contrôleur	10 000 €
PREVOTS Laëtitia	Contrôleur	10 000 €
RENOULT Sandrine	Contrôleur	10 000 €
ROCHE Florence	Contrôleur	10 000 €
ROUSSELLE Julien	Contrôleur	10 000 €
SOREL Cécile	Contrôleur	10 000 €
TOULOUSE Valérie	Contrôleur	10 000 €
BARROIS Sylvia	Agent contractuel (C)	2 000 €
CHAIF Sandra	Agent contractuel (C)	2 000 €
CORDIER Estelle	Agent contractuel (C)	2 000 €
DE LAUNAY Florent	Agent administratif	2 000 €
DELAFOSSÉ Véronique	Agent administratif	2 000 €
HEDIN-POTIER Sylvie	Agent administratif	2 000 €
LEFORT Claudine	Agent administratif	2 000 €
MOREL Carole	Agent administratif	2 000 €
PORET Morgane	Agent administratif	2 000 €
RECROIX Ilouna	Agent contractuel (C)	2 000 €
ROBERT Alice	Agent administratif	2 000 €
SLAMA Mathilde	Agent contractuel (C)	2 000 €

Article 3

Délégation de signature est donnée aux agents désignés dans le tableau ci-après à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette de la cotisation foncière des entreprises, les décisions portant admission totale, admission partielle, rejet, dégrèvement ou restitution

d'office dans la limite des montants indiqués dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant rejet, remise ou modération dans la limite des montants indiqués dans le tableau ci-dessous ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant.

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses par demande
MERLOT Rodrigue	Inspecteur	15 000€
JANCI Stéphane	Inspecteur	15 000€
BOULLARD Sophie	Inspecteur	15 000€
ARTINO Angélique	Contrôleur	10 000 €
BACQUET Christophe	Contrôleur	10 000 €
BRAULT Rénata	Contrôleur	10 000 €
DE MONTE Audrey	Contrôleur	10 000 €
DECOOL Anthony	Contrôleur	10 000 €
DELANDRE Corinne	Contrôleur	10 000 €
DELAY Noémie	Contrôleur	10 000 €
DETAÏN Raphael	Contrôleur	10 000 €
BAUER Charline	Agent contractuel (B)	10 000 €
BORDEAUX Aurélie	Agent contractuel (B)	10 000 €
DE SOUSA Hélène	Agent contractuel (B)	10 000 €
GILLOT Corinne	Contrôleur	10 000 €
HEDIN Frédéric	Contrôleur	10 000 €
KONE Fatin	Agent contractuel (B)	10 000 €
LE BORGNE Marie-Cécile	Contrôleur	10 000 €
LE BRAS Marie-Hélène	Contrôleur	10 000 €
LEBLET Maryline	Contrôleur	10 000 €
MARCOTTE Romain	Contrôleur	10 000 €
OSMONT Christelle	Contrôleur	10 000 €
PREVOTS Laëtitia	Contrôleur	10 000 €
RENOULT Sandrine	Contrôleur	10 000 €
ROCHE Florence	Contrôleur	10 000 €
ROUSSELLE Julien	Contrôleur	10 000 €
SOREL Cécile	Contrôleur	10 000 €
TOULOUSE Valérie	Contrôleur	10 000 €
DELAFOSSÉ Véronique	Agent administratif	2 000 €
HEDIN-POTIER Sylvie	Agent administratif	2 000 €
LEFORT Claudine	Agent administratif	2 000 €

DELAFOSSÉ Véronique	Agent administratif	2 000 €
MOREL Carole	Agent administratif	2 000 €
ROBERT Alice	Agent administratif	2 000 €

Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Île-de-France et de Paris.

Paris le 1^{er} janvier 2025

Le Directeur régional des finances publiques
d'Île-de-France et de Paris,

signé

Hugues BIED-CHARRETON

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2025-01-01-00016

Arrêté portant délégation de signature (en
matière de contentieux et de gracieux fiscal -
Antenne SIE Vierzon)

**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE DE FRANCE ET DE PARIS
94 rue Réaumur
75104 PARIS CEDEX 02**

ARRETE PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE EN MATIÈRE DE CONTENTIEUX ET DE GRACIEUX

L'administrateur de l'État,
Directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et de Paris,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009, modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques, et notamment son article 4 ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable, et notamment son article 16 ;

Vu le décret n° 2021-1550 du 1er décembre 2021 modifié portant statut particulier du corps des administrateurs de l'État ;

Vu le décret du 19 décembre 2024 portant nomination de M. Hugues BIED-CHARRETON, administrateur de l'État du troisième grade, en qualité de Directeur régional des Finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris à compter du 1er janvier 2025 ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction régionale d'Île-de-France et du département de Paris ;

Vu la décision de la Directrice générale des Finances publiques en date du 20 décembre 2024 fixant au 1er janvier 2025 la date d'installation de M. Hugues BIED-CHARRETON dans les fonctions de Directeur régional des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Vu l'arrêté du 29 août 2022 modifié par l'arrêté du 2 septembre 2022 portant création des antennes extra-départementales de services des impôts des entreprises ;

Vu la décision de la Directrice générale des Finances publiques en date du 20 décembre 2024 fixant au 1er janvier 2025 la date d'installation de M. Hugues BIED-CHARRETON dans les fonctions de Directeur régional des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à :

Hervé PREVOT, inspecteur principal, responsable de l'antenne de Vierzon,

ainsi qu'à :

Benoît MAILLOCHON, inspecteur divisionnaire, Estelle BELLOU-KOUKOU, Anthony CORMIER, Laura LEGRAND et Adama TRAORE, inspecteurs, adjoints au responsable de l'antenne,

en charge pour le compte de la DRFIP d'Ile-de-France et de Paris de certaines missions des SIE suivants :

- SIE Paris 1er-2ème
- SIE Paris 8ème ELYSEES
- SIE Paris 8ème MADELEINE
- SIE Paris 17ème

à l'effet de signer :

1°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 100 000 € par demande ;

2°) en matière de contentieux fiscal d'assiette de la cotisation foncière des entreprises, les décisions portant admission totale, admission partielle, rejet, dégrèvement ou de restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

3°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant rejet, remise, modération afférentes à la cotisation foncière des entreprises, dans la limite de 60 000 € par demande ;

4°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant.

Article 2

Délégation de signature est donnée aux agents désignés dans le tableau ci-après à l'effet de signer :

1°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite des montants indiqués dans le tableau ci-dessous ;

2°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses
BOULC'H Alexandre	Contrôleur	10 000 €
CHAPRON Emilie	Contractuel (B)	10 000 €
COTTE Christelle	Contrôleur	10 000 €
GIRARD Adrien	Contrôleur	10 000 €
MAROUBY Pierre	Contrôleur	10 000 €
ORIEUX Baptiste	Contrôleur	10 000 €
PIERRAT Stanley	Contrôleur	10 000 €
POUZERATTE Maryline	Contrôleur	10 000 €
RENUIT Antoine	Contrôleur	10 000 €

BOULC'H Alexandre	Contrôleur	10 000 €
SINUVONG Malasy	Contrôleur	10 000 €
THOMAS Stéphanie	Contrôleur	10 000 €
CHERRIER Steve	Agent administratif	2 000 €
LECOMTE Clémence	Contractuel (C)	2 000 €
MAZON Samuel	Agent administratif	2 000 €
SOUBIEUX Nicolas	Agent administratif	2 000 €

Article 3

Délégation de signature est donnée aux agents désignés dans le tableau ci-après à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette de la cotisation foncière des entreprises, les décisions portant admission totale, admission partielle, rejet, dégrèvement ou restitution d'office dans la limite des montants indiqués dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant rejet, remise ou modération dans la limite des montants indiqués dans le tableau ci-dessous ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant.

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses
BLANCHARD Patricia	Contrôleur	10 000 €
CABRIT Ludovic	Contrôleur	10 000 €
COTTE Christelle	Contrôleur	10 000 €
DIOUF Mouhamadou	Contrôleur	10 000 €
GIRARD Adrien	Contrôleur	10 000 €
GONTHIER Romain	Contrôleur	10 000 €
MEYER Joëlle	Contrôleur	10 000 €
ORIEUX Baptiste	Contrôleur	10 000 €
OUSSOU Sosthene	Contrôleur	10 000 €
PIERRAT Stanley	Contrôleur	10 000 €
POUZERATTE Maryline	Contrôleur	10 000 €
PONTET Damien	Contrôleur	10 000 €
SIMON-MARTIN Stéphanie	Contractuel (B)	10 000 €
TESSERAU Elionore	Contrôleur	10 000 €
BAERT Sandra	Contractuel (C)	2 000 €
RETORE Amélie	Contractuel (C)	2 000 €

Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Île-de-France et de Paris.

Paris le 1^{er} janvier 2025

Le Directeur régional des finances publiques
d'Île-de-France et de Paris,

signé

Hugues BIED-CHARRETON

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2025-01-01-00019

Arrêté portant délégation de signature (en
matière de contentieux et de gracieux fiscal
-PCFAJ cadres A-AFIPA)



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE DE FRANCE ET DE PARIS
94 RUE REAUMUR
75104 PARIS CEDEX 02**

DÉLÉGATION DE SIGNATURE

**L'administrateur de l'État,
Directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et de Paris,**

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction régionale d'Île-de-France et du département de Paris ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable ;

Vu le décret n° 2021-1550 du 1er décembre 2021 modifié portant statut particulier du corps des administrateurs de l'État ;

Vu le décret du 19 décembre 2024 portant nomination de M. Hugues BIED-CHARRETON, administrateur de l'État du troisième grade, en qualité de Directeur régional des Finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris à compter du 1er janvier 2025 ;

Vu la décision de la Directrice générale des Finances publiques en date du 20 décembre 2024 fixant au 1er janvier 2025 la date d'installation de Monsieur Hugues BIED-CHARRETON dans les fonctions de Directeur régional des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée aux agents dont le nom et le grade sont mentionnés à l'annexe 1, à effet de signer :

1° en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, sans limitation de montant ;

2° les décisions prises sur les demandes de dégrèvement de taxe foncière pour pertes de récoltes, les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée des cotisations de taxe professionnelle et de contribution économique territoriale et de remboursement de crédit de taxe sur la valeur ajoutée, sans limitation de montant ;

3° les décisions prises sur les demandes contentieuses de décharge de responsabilité solidaire fondées sur les dispositions du II de l'article 1691 bis du code général des impôts sans limitation de montant ;

4° en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 200 000 €;

5° les décisions prises sur les demandes gracieuses de décharge de l'obligation de paiement solidaire fondées sur les dispositions de l'article L. 247 du livre des procédures fiscales, dans la limite de 305 000€ ;

6° les décisions prises sur les contestations relatives au recouvrement prévues aux articles L. 281 et L. 283 du livre des procédures fiscales ;

7° les décisions prises sur les demandes de prorogation de délai prévues à l'article 1594-0G du code général des impôts ;

8° les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

9° les requêtes, mémoires, conclusions ou observations adressés aux juridictions administratives ou judiciaires.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Île-de-France et de Paris.

Paris, le 1^{er} janvier 2025

Le Directeur régional des Finances publiques
d'Île-de-France et de Paris,

signé

Hugues BIED-CHARRETON

Annexe 1

DÉLÉGATION DE SIGNATURE EN MATIÈRE DE CONTENTIEUX ET DE GRACIEUX FISCAL

Nom	Grade
Mme Camille ALBERTI	Administratrice des finances publiques adjointe
Mme Karima ALOUI	Administratrice des finances publiques adjointe
Mme Virginie BOUHADANA	Administratrice des finances publiques adjointe
M. Jean-Bernard BUFORT	Administrateur des finances publiques adjoint
M. Laurent CASTETS	Administrateur des finances publiques adjoint
M. Bertrand FRITZ	Administrateur des finances publiques adjoint
M. Thierry GUENA	Administrateur des finances publiques adjoint
Mme Sylvie GEOFFRAY	Administratrice des finances publiques adjoint
Mme Bénédicte GUILLOT	Administratrice des finances publiques adjointe
Mme Claire MONTBARBON	Administratrice des finances publiques adjointe
M. Christophe MULLER	Administrateur des finances publiques adjoint
Mme Sukeyna N'DAO	Administratrice des finances publiques adjointe
Mme Marie-Catherine PUCCINELLI	Administratrice des finances publiques adjointe
M. Bruno VIDAL-PIQ	Administrateur des finances publiques adjoint
Mme Anne VILLIERS	Administratrice des finances publiques adjointe
M. Olivier WINCKLER	Administrateur des finances publiques adjoint

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2025-01-01-00020

Arrêté portant délégation de signature (PJJ
cadres)

**Direction régionale des Finances
publiques d'Île de France et de Paris**
94 rue Réaumur
75104 Paris Cédex 02

ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

**L'administrateur de l'État,
Directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et de Paris,**

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ; Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et W 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable ;

Vu le décret n° 2021-1550 du 1er décembre 2021 modifié portant statut particulier du corps des administrateurs de l'État ;

Vu le décret du 19 décembre 2024 portant nomination de M. Hugues BIED-CHARRETON, administrateur de l'État du troisième grade, en qualité de Directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris à compter du 1er janvier 2025 ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction régionale d'Île-de-France et du département de Paris ;

Vu la décision de la Directrice générale des Finances publiques en date du 20 décembre 2024 fixant au 1^{er} janvier 2025 la date d'installation de M. Hugues BIED-CHARRETON dans les fonctions de Directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Arrête :

Article 1er

Délégation de signature est donnée à Mme Laurence ALESSANDRI, Inspectrice Principale des finances publiques et à M. Jean-Luc RENAUD, inspecteur divisionnaire des finances publiques, exerçant leurs fonctions au Pôle juridictionnel Judiciaire, à l'effet de signer :

1° en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 300 000 € ;

2° les décisions prises sur les contestations relatives au recouvrement prévues aux articles L.281 et L. 283 du livre des procédures fiscales ;

3° les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4° les requêtes, mémoires, conclusions ou observations adressés aux juridictions judiciaires.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris.

Paris, le 1^{er} janvier 2025

Le Directeur régional des finances publiques
d'Île-de-France et de Paris,

signé

Hugues BIED-CHARRETON

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2025-01-01-00017

Arrêté portant délégation de signature (Pôle
National de gestion de la TVA de Noyon)

**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE DE FRANCE ET DE PARIS**
94 rue Réaumur
75104 PARIS CEDEX 02

Arrêté portant délégation de signature

L'administrateur de l'État ,
Directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et de Paris,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009, modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques, et notamment son article 4 ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable, et notamment son article 16 ;

Vu le décret n° 2021-1550 du 1er décembre 2021 modifié portant statut particulier du corps des administrateurs de l'État ;

Vu le décret du 19 décembre 2024 portant nomination de M. Hugues BIED-CHARRETON, administrateur de l'État du troisième grade, en qualité de Directeur régional des Finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris à compter du 1er janvier 2025 ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction régionale d'Île-de-France et du département de Paris ;

Vu l'arrêté du 25 mars 2021 portant création du pôle national de gestion de la TVA du commerce en ligne,

Vu l'arrêté du 29 août 2022 modifié par l'arrêté du 2 septembre 2022 portant création des antennes extra-départementales de services des impôts des entreprises ;

Vu la décision de la Directrice générale des Finances publiques en date du 20 décembre 2024 fixant au 1^{er} janvier 2025 la date d'installation de M. Hugues BIED-CHARRETON dans les fonctions de Directeur régional des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Arrête :

Article 1^{er}

La mission d'accréditation des représentants fiscaux de sociétés étrangères et de validation des formalités d'immatriculation des entreprises représentées réalisée par les services des impôts des entreprises parisiens a été transférée à compter du 1^{er} janvier 2024 au service national chargé de la gestion du guichet TVA commerce en ligne dénommé pôle national de gestion de la TVA du commerce en ligne.

Article 2

Dans le cadre de la mission visée à l'article 1^{er}, délégation de signature est donnée à l'effet de signer les décisions relatives au dispositif d'accréditation des représentants fiscaux des entreprises étrangères et celles afférentes à la validation des formalités d'immatriculation des entreprises représentées ;

aux agents désignés ci-après :

- Jacqueline JEANNIN, responsable du pôle national de gestion de la TVA du commerce en ligne
- Nicolas DEVISMES, inspecteur des finances publiques, responsable adjoint,
- Sandra LOISEAU, inspectrice des finances publiques, responsable adjointe,
- Katia LAURIENTE, contrôleuse des finances publiques,
- Lisa LECLERCQ, contrôleuse des finances publiques,
- Mélanie NOEL, contrôleuse des finances publiques,
- Alexandre MARQUES, agent des finances publiques,
- Juliet ROUX, agent des finances publiques.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Île-de-France et de Paris.

Paris le 1^{er} janvier 2025

Le Directeur régional des finances publiques
d'Île-de-France et de Paris,

signé

Hugues BIED-CHARRETON

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2025-01-01-00014

Arrêté portant délégation de signature (ventes
des biens meubles saisis)



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale des Finances
publiques d'Île de France et de Paris**
94 rue Réaumur
75104 Paris Cedex 02



FINANCES PUBLIQUES

ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

**L'administrateur de l'État,
Directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et de Paris,**

Vu le livre des procédures fiscales et notamment son article R*260A-1 ;

Vu la décision du Directeur général des finances publiques du 7 novembre 2011 ;

Arrête:

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à :

Madame Anne-Laure LAGADEC, administratrice de l'État ;
Monsieur Rémi VAN LEDE, administrateur de l'État ;
Monsieur Frédéric BENTEJAC, administrateur de l'État ;
Madame Marie-Aimée MUSY, administratrice de l'État ;
Madame Nadia HIMPENS, administratrice de l'État ;
Madame Carole AUTRET, administratrice de l'État ;

en vue d'autoriser la vente des biens meubles saisis.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Île-de-France et de Paris.

Paris, le 1^{er} janvier 2025

Le Directeur régional des finances publiques
d'Île-de-France et de Paris,

signé

Hugues BIED-CHARRETON

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2025-01-01-00011

arrêté portant délégation de signature en
matière de contentieux et de gracieux fiscal (PGF
cadres A rédacteurs)



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale des Finances
publiques d'Île-de-France et de Paris**
94 rue Réaumur
75104 Paris Cedex 02



FINANCES PUBLIQUES

DÉLÉGATION DE SIGNATURE EN MATIÈRE DE CONTENTIEUX ET DE GRACIEUX FISCAL

L'administrateur de l'État
Directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et de Paris,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction régionale d'Île-de-France et du département de Paris ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable ;

Vu le décret n° 2021-1550 du 1er décembre 2021 portant statut particulier du corps des administrateurs de l'État ;

Vu le décret du 19 décembre 2024 portant nomination de M. Hugues BIED-CHARRETON, administrateur de l'État du troisième grade, en qualité de Directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Vu la décision de la Directrice générale des finances publiques en date du 20 décembre 2024 fixant au 1^{er} janvier 2025 la date d'installation de M. Hugues BIED-CHARRETON dans les fonctions de Directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée aux agents en poste au sein des pôles fiscaux parisiens dont les noms et grades sont mentionnés en annexe afin de signer les décisions prises sur les demandes contentieuses de décharge de responsabilité solidaire fondées sur les dispositions du II de l'article 1691 bis du code général des impôts dans la limite de 100 000 € et dans la limite des montants définis en annexe :

1° en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ;

2° les décisions prises sur les demandes de dégrèvement de taxe foncière pour pertes de récoltes, les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée des cotisations de taxe

professionnelle et de contribution économique territoriale, en matière de remboursement de crédit de taxe sur la valeur ajoutée ;

3° en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet ;

4° les décisions prises sur les demandes gracieuses de décharge de l'obligation de paiement solidaire fondées sur les dispositions de l'article L. 247 du livre des procédures fiscales ;

5° les décisions prises sur les contestations relatives au recouvrement prévues aux articles L.281 et L.283 du livre des procédures fiscales ;

6° les requêtes, mémoires, conclusions ou observations adressés aux juridictions administratives.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Île-de-France et de Paris.

Paris, le 1^{er} janvier 2025

Le Directeur régional des finances publiques
d'Île-de-France et de Paris,

signé

Hugues BIED-CHARRETON

ANNEXE N° 1

	Nom	Grade	Limite visée aux 1^{er} et 2^e de l'article 1	Limite visée au 4^e de l'article 1
Contentieux des particuliers	Mme Imane AKAAROUR	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Gladys ANNEROSE	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	M. Fabrice BRESSON	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Sandrine CHARBONNIER	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	M. François CUSIN	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Cécile D'ABOVILLE	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	M. Alain DIENE	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Louise DUPUICH	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Ophélie JALLAS	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Martine LEVY	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Nicole MAZET	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	M. Manuel QUEMENER	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	M. Rachid ROCHDI	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	M. Fabian SOULIER	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	M. Milton SRIDYKHAN	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	M. Yvon TAKORIAN	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	M. Youcef ZOUAG	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Sophie ABADIE-DACIER	Contrôleur des finances publiques	40 000€	40 000€
	M. Philippe BOUISSOU	Contrôleur des finances publiques	40 000€	40 000€
	Mme Corinne FRAILLON	Contrôleur des finances publiques	40 000€	40 000€
Mme Corinne LANDREAU	Contrôleur des finances publiques	40 000€	40 000€	
M. Guillaume RIEB	Contrôleur des finances publiques	40 000€	40 000€	

ANNEXE N° 1 (suite)

	Nom	Grade	Limite visée aux 1^{er} et 2^e de l'article 1	Limite visée au 4^e de l'article 1
Contentieux des professionnels	Mme Sophie ADJADI	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	M. Didier ALBERT	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	M. Simon ANIDJAR	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	M. Jérémy ARAQUE	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	M. Philippe BEGHI	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Lynda BENTABET	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Hélène BEURY	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Maryvonne BOUET	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	M. Frédéric BRUNET	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Karine CISCO	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Florence DEBES	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Muriel DELVAUX	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Marion DESVAUX	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Mathide DOLLADILLE	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	M. Yves GARAUDE	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Frédérique GEORGES- PICHOT	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Jacqueline INFANTE	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	M Jean LASSERRE	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	M. Mourad MAGHNIWI	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	M Johann MALNUIT	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	M Jamel MAZOUZI	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Sylvie METTE	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Isabelle OURIET	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Sophie PERRINE	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Pascale PRADIE	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Anne SALDUCCI	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Doïna SPATARU	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Emma TAHMIZIAN	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	M. Dominique TAILAME	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	M Alain VERGNE	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Christine BROUSSE	Contrôleur des finances publiques	40 000€	40 000€
	Mme Frédérique DUTREUIL	Contrôleur des finances publiques	40 000€	40 000€
M. Mikael GUENNOU	Contrôleur des finances publiques	40 000€	40 000€	
Mme Sophie LAPEYRE	Contrôleur des finances publiques	40 000€	40 000€	

ANNEXE N° 1 (suite)

	Nom	Grade	Limite visée aux 1^{er} et 2^e de l'article 1	Limite visée au 4^e de l'article 1
Pôle Juridictionnel Administratif	M. Benjamin AMMOR	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Sabrina ADIL	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	M. Cyril AUFFRET	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Caroline AVIAS	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	M. Pascal AYMERIC	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Laura BERNADET	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Isabelle CHOISY	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Camille DOUCET	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	M. Cyril GOUTALAND	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	M. Bruno HEMON	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	M. David HEBERT	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Sandrine LACAILLE	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	M. Pascal MARROT	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Ngozi-Caroline ONYIBO- CHUPEAU	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	M François PIROLLI	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
Mme Angélique RIGAL	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€	

ANNEXE N° 1 (suite)

	Nom	Grade	Limites visées au 2° de l'article 1	Limites visées au 1° et 4° de l'article 1
pôle gestion fiscale	Mme Stéphanie BRECHON	Inspecteur des finances publiques	300 000€	100 000€
	Mme Yvette CAIRO	Inspecteur des finances publiques	300 000€	100 000€
	M. Laurent CARDONA	Inspecteur des finances publiques	300 000€	100 000€
	Mme Marie-Louise CEREZO-CHRETIEN	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Ouafaa CHEKROUN	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	M. Erwann DELAPORTE	Inspecteur des finances publiques	300 000€	100 000€
	Mme Christelle DOUARINOU	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	M. Gilles DUCASSE	Inspecteur des finances publiques	300 000€	100 000€
	M. Jean-Michel DUPIC	Inspecteur des finances publiques	300 000€	100 000€
	M. Ludovic FOLIO	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Sylvie GARIN	Inspecteur des finances publiques	300 000€	100 000€
	Mme Isabelle GENSANE	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Elodie LENEINDRE	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Typhaine MOLLIEUX-FREY	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	M. Lionel NOIREZ	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Cécile PADIOU	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Virginie PHILIPPON	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	M. Jean Michel PLANTIER	Inspecteur des finances publiques	300 000€	100 000€
	M. Philippe POUDENSAN	Inspecteur des finances publiques	300 000€	100 000€
	Mme Sophie ROUILLON	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	M. Pierrick STEPHAN	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Marie-Claude TOURNEUR	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Aurélie VERDIER	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	M. Baptiste ZEMMAM	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Séverine ALDEBERT	Contrôleur des finances publiques	40 000€	40 000€
	Mme Sabine AIGUEPERSE	Contrôleur des finances publiques	150 000€	40 000€
	M. Marie Judex BASS	Contrôleur des finances publiques	40 000€	40 000€
	M. Sébastien BRETOME	Contrôleur des finances publiques	40 000€	40 000€
	M. Stéphane COUASNON	Contrôleur des finances publiques	40 000€	40 000€
	M. Philippe CUZIOL	Contrôleur des finances publiques	40 000€	40 000€
Mme Najlaa EL AATTACHI	Contrôleur des finances publiques	40 000€	40 000€	

ANNEXE N° 1 (fin)

	Nom	Grade	Limites visées au 2° de l'article 1	Limites visées au 1° et 4° de l'article 1
pôle gestion fiscale	M. Frédéric GARRIER	Contrôleur des finances publiques	150 000€	40 000€
	Mme Sophie GEFFROY	Contrôleur des finances publiques	40 000€	40 000€
	Mme Eliane GOURGEON	Contrôleur des finances publiques	40 000€	40 000€
	Mme Clémence GUERBAUX	Contrôleur des finances publiques	150 000€	40 000€
	M. Philippe HENRY	Contrôleur des finances publiques	40 000€	40 000€
	Mme Marie-Pierre IMPIERI	Contrôleur des finances publiques	40 000€	40 000€
	Mme Wafida KASMI	Agent contractuel de catégorie B	150 000€	40 000€
	Mme Pascale LAMARQUE	Contrôleur des finances publiques	40 000€	40 000€
	Mme Isabelle LANDEAU	Contrôleur des finances publiques	40 000€	40 000€
	M. Miguel LOPEZ	Contrôleur des finances publiques	40 000€	40 000€
	M. Jean-Paul LE MAGUER	Contrôleur des finances publiques	40 000€	40 000€
	M. Ludovic MARCOS	Contrôleur des finances publiques	40 000€	40 000€
	Mme Magali MILOME	Contrôleur des finances publiques	40 000€	40 000€
	Mme Ondine PELAGE	Contrôleur des finances publiques	150 000€	40 000€
	M. Alexis THIEBAUT	Contrôleur des finances publiques	40 000€	40 000€
	Mme Cécile VOURY	Contrôleur des finances publiques	40 000€	40 000€

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2025-01-01-00021

Arrêté portant délégation de signature en
matière de contentieux et de gracieux fiscal (PJJ
Inspecteurs)

**DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE DE FRANCE ET DE PARIS**
94 rue Réaumur
75104 Paris cédex 02
Pôle Contrôle Fiscal et Affaires Juridiques

Arrêté portant délégation de signature

**L'administrateur de l'État,
Directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et de Paris,**

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable ;

Vu le décret n° 2021-1550 du 1er décembre 2021 modifié portant statut particulier du corps des administrateurs de l'État ;

Vu le décret du 19 décembre 2024 portant nomination de M. Hugues BIED-CHARRETON, administrateur de l'État du troisième grade, en qualité de Directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris à compter du 1er janvier 2025 ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction régionale d'Île-de-France et du département de Paris ;

Vu la décision de la Directrice générale des finances publiques en date du 20 décembre 2024 fixant au 1^{er} janvier 2025 la date d'installation de M. Hugues BIED-CHARRETON dans les fonctions de Directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Arrête :
Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée aux Inspecteurs des finances publiques, exerçant leurs fonctions au Pôle juridictionnel judiciaire, dont les noms suivent :

Inspecteurs des finances publiques	Limite visée au 1e, 2^e et 3^e de l'article 1
BAKIOUI JEHANE	150 000 €
BOYER Michel	50 000 €
BROUST SOPHIE	150 000 €
LASECA MICHEL	150 000 €
LAYOUS ASSAD	150 000 €
PIQUET VINCENT	50 000 €
PINON CHRISTINE	150 000 €
VRAY MARIE-DOMINIQUE	150 000 €

à l'effet de signer :

1° en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office;

2° les requêtes, mémoires, conclusions ou observations adressés aux juridictions judiciaires de premier degré .

3° les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, Préfecture de Paris.

Paris, le 1^{er} janvier 2025

Le Directeur régional des finances publiques
d'Île-de-France et de Paris,

signé

Hugues BIED-CHARRETON

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2025-01-01-00032

Arrêté portant délégation de signature en
matière de recouvrement (SIP 5-6-7)



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté

Egalité

Fraternité

**Direction régionale des Finances publiques d'Île de
France et de Paris**

Pôle de Gestion Fiscale

SERVICE DES IMPÔTS DES PARTICULIERS DE
PARIS 5ème, 6ème et 7ème arrondissements

9, place Saint Sulpice

75292 PARIS CEDEX 06



FINANCES PUBLIQUES

**Arrêté portant délégation de signature
en matière de recouvrement**

Le comptable, Monsieur Eric DUNAS, Administrateur de l'Etat, responsable du service des impôts des particuliers de Paris 5ème, 6ème et 7ème arrondissements,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Vu le décret n°0236 du 11 octobre 2023 relatif à l'intégration sur sa demande et au titre du droit d'option de M. Eric DUNAS dans le corps des administrateurs de l'État à compter du 1^{er} janvier 2023 ;

Vu l'arrêté du 18 octobre 2023 relatif au renouvellement de la nomination de M. Eric DUNAS, Administrateur de l'Etat détaché en qualité de chef de service comptable, responsable du SIP de Paris 7ème arrondissement ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment son article L. 257 A .

Arrête :

Art. 1^{er} . – Délégation de signature est donnée à l'effet de signer les mises en demeure de payer, au nom du comptable, aux agents exerçant leurs fonctions au *service des impôts des particuliers de Paris 5ème-6ème-7ème* dont les noms suivent :

- *Madame Marie-Rose GUISELIN-WOLFF, Administratrice des Finances Publiques adjointe ;*
- *Madame Annie GUEGAN, Inspectrice des Finances Publiques ;*
- *Madame Karine SERVELLE, Inspectrice des Finances Publiques ;*
- *Madame Isabelle BRUGERE, Inspectrice des Finances Publiques ;*

- *Monsieur Cyril DELICQUE, Inspecteur des Finances Publiques ;*

- *Monsieur Jean-Paul LABOREY, Inspecteur des Finances Publiques ;*

Art.2. - Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Paris.

A Paris, le 01/01/2025

Le comptable des Finances Publiques, responsable du
service des impôts des particuliers de Paris 5e-6e-7e,

Signé

Eric DUNAS

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2025-01-01-00023

Arrêté portant délégation de signature générale
(MDRA)



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE-DE-FRANCE ET DE PARIS
94, RUE REAUMUR
75104 PARIS CEDEX 02**

DELEGATION GENERALE DE SIGNATURE

L'administrateur de l'État,
Directeur régional des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris,

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des Finances Publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances Publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable ;

Vu le décret n° 2021-1550 du 1er décembre 2021 portant statut particulier du corps des administrateurs de l'État ;

Vu le décret du 19 décembre 2024 portant nomination de M. Hugues BIED-CHARRETON, administrateur de l'Etat du troisième grade, en qualité de Directeur régional des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction régionale d'Île-de-France et de Paris ;

Vu la décision de la Directrice générale des Finances publiques en date du 20 décembre 2024 fixant au 1^{er} janvier 2025 la date d'installation de M. Hugues BIED-CHARRETON dans les fonctions de Directeur régional des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

ARRETE

Article 1er

Délégation de signature est donnée à :

Monsieur Sébastien TASTET, administrateur de l'État du 2^{ème} grade, responsable de la Mission Départementale Risque-Audit, qui reçoit mandat pour me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer, seul ou concurremment avec moi, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent, en cas d'absence ou d'empêchement de ma part, sans toutefois que cet empêchement puisse être invoqué par les tiers ou opposé à eux.

Article 2

Sont exclus du champ de la présente délégation tous les actes afférents à l'exercice des missions exclusivement dévolues aux comptables publics par l'article 18 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Île-de-France, Préfecture de Paris.

Paris, le 1^{er} janvier 2025

Le Directeur régional des Finances publiques
d'Île-de-France et de Paris,

signé

Hugues BIED-CHARRETON

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2025-01-01-00010

arrêté portant délégation de signature PGF
cadres A IP-IDIV

**Direction régionale des Finances
publiques d'Île de France et de Paris**
94 rue Réaumur
75104 Paris Cédex 02

ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

**L'administrateur de l'État,
Directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et de Paris,**

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction régionale d'Île-de-France et du département de Paris ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable ;

Vu le décret n° 2021-1550 du 1er décembre 2021 portant statut particulier du corps des administrateurs de l'État ;

Vu le décret du 19 décembre 2024 portant nomination de M. Hugues BIED-CHARRETON, administrateur de l'État du troisième grade, en qualité de Directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Vu la décision de la Directrice générale des finances publiques en date du 20 décembre 2024 fixant au 1^{er} janvier la date d'installation de M. Hugues BIED-CHARRETON dans les fonctions de Directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée aux agents dont le nom et le grade sont mentionnés à l'annexe 1, à effet de signer :

1° en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou de restitution d'office, dans la limite de 300 000 € ;

2° les décisions prises sur les demandes de dégrèvement de taxe foncière pour pertes de récoltes, les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée des cotisations de taxe professionnelle et

de contribution économique territoriale sans limitation de montant et dans la limite de 700 000 € en matière de remboursement de crédit de taxe sur la valeur ajoutée ;

3° les décisions prises sur les demandes contentieuses de décharge de responsabilité solidaire fondées sur les dispositions du II de l'article 1691 bis du code général des impôts dans la limite de 300 000 € ;

4° en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 200 000€;

5° les décisions prises sur les demandes gracieuses de décharge de l'obligation de paiement solidaire fondées sur les dispositions de l'article L. 247 du livre des procédures fiscales, dans la limite de 305 000€;

6° les décisions prises sur les contestations relatives au recouvrement prévues aux articles L. 281 et L. 283 du livre des procédures fiscales ;

7° les décisions prises sur les demandes de prorogation de délai prévues à l'article 1594-0G du code général des impôts ;

8° les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

9° les requêtes, mémoires, conclusions ou observations adressés aux juridictions administratives ou judiciaires.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Île-de-France et de Paris.

Paris, le 1^{er} janvier 2025

Le Directeur régional des finances publiques
d'Île-de-France et de Paris,

signé

Hugues BIED-CHARRETON

DÉLÉGATION DE SIGNATURE EN MATIÈRE DE CONTENTIEUX ET DE GRACIEUX FISCAL

Nom	Grade
Mme Valérie ALLARD	Inspecteur principal
Mme Laetitia BALLIS	Inspecteur principal
M. Jean Pierre CASTET	Inspecteur principal
Mme Adeline CHAUMONT	Inspecteur principal
Mme CONTOUT-COGNET Carole	Inspecteur principal
Mme Marie-Noëlle DAVID	Inspecteur principal
M. Vincent DAUDONNET	Inspecteur principal
Mme Joëlle HAAS	Inspecteur principal
M. Fabien HAMEL	Inspecteur principal
M. Sébastien LABARRERE	Inspecteur principal
Mme Gabrielle LE GRIN-TARDIF	Inspecteur principal
M. Maël MANDIN	Inspecteur principal
Mme Marie-Laure MORISOT	Inspecteur principal
Mme Marie-Christine NORMAND	Inspecteur principal
M. Aurélien PERRIER	Inspecteur principal
Mme Françoise PREVOST	Inspecteur principal
M Dominique SERGI	Inspecteur principal
Mme Sabine SCHMITT	Inspecteur principal
Mme Nelly TARDIVEL	Inspecteur principal

Mme Martine BRANCON	Inspecteur divisionnaire
M. Eric GLADIEU	Inspecteur divisionnaire
M. Patrice GRIFFI	Inspecteur divisionnaire
Mme Véronique JEAN	Inspecteur divisionnaire
Mme Sophie MADEC	Inspecteur divisionnaire
M. Manuel PEREIRA	Inspecteur divisionnaire
Mme Nathalie QUIQUELY	Inspecteur divisionnaire
M. Rémi ROUSSET	Inspecteur divisionnaire
M. Vincent SAFRA	Inspecteur divisionnaire
Mme Gaëlle SIMON	Inspecteur divisionnaire
Mme Amélie VIGIER	Inspecteur divisionnaire
M. Stéphane VON GASTROW	Inspecteur divisionnaire

Mme Sophie ZYGELMAN

Inspecteur divisionnaire

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2025-01-01-00025

Arrêté portant délégation générale de signature
(CBR)



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE DE FRANCE ET DE PARIS
94 RUE REAUMUR
75104 PARIS CEDEX 02

DELEGATION GENERALE DE SIGNATURE

L'administrateur de l'Etat,
Directeur régional des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris,

Vu le décret n° 55-733 du 26 mai 1955 relatif au contrôle économique et financier de l'État ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable, notamment son article 88-II ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction régionale d'Île-de-France et de Paris ;

Vu l'arrêté du 5 juillet 2017 modifié pris en application de l'article 176 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 ;

Vu l'arrêté du 5 octobre 2020 fixant la liste des organismes dont le contrôle budgétaire est confié au Directeur régional des finances publiques en région Île-de-France ;

Vu l'arrêté du 15 juillet 2021 portant soumission de groupements d'intérêt public au contrôle économique et financier de l'État et désignation des autorités de contrôle ;

Vu l'arrêté du 7 mars 2023, nommant auprès du Directeur régional des finances publiques d'Île-de-France Jean-François DAGUES, expert de haut niveau du groupe II, afin de l'assister dans les fonctions de contrôle budgétaire ;

Vu le décret du Président de la République en date du 19 décembre 2024 portant nomination de M. Hugues BIED-CHARRETON, en qualité de Directeur régional des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris à compter du 1^{er} janvier 2025 ;

Vu la décision de la Directrice générale des Finances publiques en date du 20 décembre 2024 fixant au 1^{er} janvier 2025 la date d'installation de M. Hugues BIED-CHARRETON dans les fonctions de Directeur régional des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

ARRETE :

Article 1er

Délégation de signature est donnée à :

Monsieur Jean-François DAGUES, administrateur de l'État du 2^e grade, expert de haut niveau du groupe II, pour signer tous les actes relatifs :

- au contrôle budgétaire des services déconcentrés de l'État relevant des ordonnateurs dont la résidence administrative est située en région Île-de-France ;
- au contrôle budgétaire des établissements publics de l'État cités par l'arrêté du 5 octobre 2020 susvisé ;
- à la tutelle financière des établissements publics de l'État cités par l'arrêté du 5 juillet 2017 susvisé ;
- au contrôle économique et financier des groupements d'intérêt public (GIP) cités par l'arrêté du 15 juillet 2021 susvisé ;
- au contrôle budgétaire des crédits mis à la disposition du préfet de police de Paris.

Article 2

Délégation de signature des actes nécessaires à l'exercice de l'ensemble des compétences citées à l'article 1 est donnée, en cas d'empêchement de M. Jean-François DAGUES, à Mme Bernadette NOGUE, attachée d'administration de l'État hors classe détachée dans le corps d'administratrice des Finances publiques adjointe, en sa qualité d'adjointe du contrôleur budgétaire régional.

Article 3

Délégation de signature des actes nécessaires à l'exercice de l'ensemble des compétences relatives au contrôle budgétaire de la préfecture de police est donnée, en cas d'empêchement de M. Jean-François DAGUES, à Mme Catherine PLANES-RAISENAUER, attachée principale d'administration, en sa qualité d'adjointe au contrôleur budgétaire près le préfet de police.

Article 4

Délégation de signature des actes relatifs à l'exercice de la tutelle financière des organismes citée à l'article 1 est donnée, en cas d'empêchement de M. Jean-François DAGUES, à :

- Madame Phkarnavy GÉRARD, inspectrice divisionnaire des finances publiques hors classe,
- Madame Ingrid KLEIN, attachée d'administration de l'État hors classe,
- Madame Laetita BELAN, agente contractuelle de niveau A,
- Monsieur Frédéric AGNES, Madame Karine ANTUNES et Monsieur Kévin LEPETIT, inspecteurs des finances publiques.

Article 5

Délégation de signature des visas et avis sur les actes de gestion relatifs au budget des ordonnateurs de l'État, hors préfet de police, et des organismes cités à l'article 1, est donnée à :

- Madame Bernadette NOGUE, attachée d'administration de l'État hors classe détachée dans le corps d'administratrice des Finances publiques adjointe,
- Madame Phkarnavy GÉRARD, inspectrice divisionnaire des finances publiques hors classe,
- Madame Ingrid KLEIN, attachée d'administration de l'État hors classe,
- Madame Lætitia BELAN, agente contractuelle de niveau A,
- Monsieur Frédéric AGNES, Madame Karine ANTUNES et Monsieur Kévin LEPETIT, inspecteurs des finances publiques,
- Madame Pascale CHAUDEMANCHE, Madame Emmanuelle BRUN, contrôleuses principales, et Madame Mina EL ACHAK, contrôleuse.

Article 6

Délégation de signature des visas et avis sur les actes de gestion relatifs au budget de la préfecture de police est donnée à :

- Madame Christel VANDER-CRUYSSSEN, secrétaire administrative de classe supérieure,
- Madame Mélanie RONCE, secrétaire administrative de classe supérieure,
- Madame Valérie GAILLARD, secrétaire administrative de classe supérieure,
- Monsieur Franck RICHARD, secrétaire administratif de classe supérieure,
- Monsieur Jérôme CANTE, adjoint administratif principal de 1ère classe.

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Île-de-France et de Paris.

Paris, le 1^{er} janvier 2025

Le Directeur régional des finances publiques
d'Île de France et de Paris,

signé

Hugues BIED-CHARRETON

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2025-01-01-00024

Arrêté portant délégation générale de signature
(MDRA)



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

**DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE DE FRANCE ET DE PARIS**

**94 RUE REAUMUR
75104 PARIS CEDEX 02**

DELEGATION GENERALE DE SIGNATURE

L'administrateur de l'État,
Directeur régional des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris,

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des Finances Publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances Publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable ;

Vu le décret n° 2021-1550 du 1er décembre 2021 portant statut particulier du corps des administrateurs de l'État ;

Vu le décret du 19 décembre 2024 portant nomination de M. Hugues BIED-CHARRETON, administrateur de l'Etat du troisième grade, en qualité de Directeur régional des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction régionale d'Île-de-France et de Paris ;

Vu la décision de la Directrice générale des Finances publiques en date du 20 décembre 2024 fixant au 1^{er} janvier 2025 la date d'installation de M. Hugues BIED-CHARRETON dans les fonctions de Directeur régional des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

ARRETE

DÉLÉGATIONS GÉNÉRALES

Nom Prénom Grade, fonction	Pouvoir
ARRAS Hakim Inspecteur Principal des Finances Publiques Auditeur	Reçoit délégation afin de signer toutes les affaires relevant de ses attributions
BELOULOU Véronique Inspectrice Principale des Finances Publiques Auditrice	Reçoit délégation afin de signer toutes les affaires relevant de ses attributions
BOCHE Marie-Clotilde Inspectrice Principale des Finances Publiques Auditrice	Reçoit délégation afin de signer toutes les affaires relevant de ses attributions
CAMARA Bamby Inspectrice Principale des Finances Publiques Auditrice	Reçoit délégation afin de signer toutes les affaires relevant de ses attributions
CHIRON Carine Inspectrice Principale des Finances Publiques Auditrice	Reçoit délégation afin de signer toutes les affaires relevant de ses attributions
COHEN Joëlle Inspectrice des Finances Publiques Auditrice	Reçoit délégation afin de signer toutes les affaires relevant de ses attributions
COUTURE Agathe Inspectrice Principale des Finances Publiques Auditrice	Reçoit délégation afin de signer toutes les affaires relevant de ses attributions
DESQUESSSES Eric Inspecteur Principal des Finances Publiques Responsable de la Cellule maîtrise des risques	Reçoit délégation afin de signer toutes les affaires relevant de ses attributions
DUFOUR Jean-Philippe Inspecteur Principal des Finances Publiques Auditeur	Reçoit délégation afin de signer toutes les affaires relevant de ses attributions
HARMEL Isabelle Inspectrice Principale des Finances Publiques Auditrice	Reçoit délégation afin de signer toutes les affaires relevant de ses attributions
HAVEL Claire Inspectrice Principale des Finances Publiques Auditrice	Reçoit délégation afin de signer toutes les affaires relevant de ses attributions
LAROZE-MARQUET Marie-Pierre Inspectrice Principale des Finances Publiques Auditrice	Reçoit délégation afin de signer toutes les affaires relevant de ses attributions
LATOURE Jean-François Inspecteur Principal des Finances Publiques Auditeur	Reçoit délégation afin de signer toutes les affaires relevant de ses attributions

LU Saiya Inspectrice Principale des Finances Publiques Auditrice	Reçoit délégation afin de signer toutes les affaires relevant de ses attributions
MARCHAL Amélie Inspectrice Principale des Finances Publiques Auditrice	Reçoit délégation afin de signer toutes les affaires relevant de ses attributions
MARTIN Christine Inspectrice des Finances Publiques Auditrice	Reçoit délégation afin de signer toutes les affaires relevant de ses attributions
MOULIN Cendrine Inspectrice Principale des Finances Publiques Auditrice	Reçoit délégation afin de signer toutes les affaires relevant de ses attributions
PERRIN Françoise Inspectrice Principale des Finances Publiques Auditrice	Reçoit délégation afin de signer toutes les affaires relevant de ses attributions
POISSONNIER Cédric Inspecteur Principal des Finances Publiques Auditeur	Reçoit délégation afin de signer toutes les affaires relevant de ses attributions
ROBERT Emilie Administratrice des Finances Publiques Adjointe Responsable de la Cellule qualité comptable	Reçoit délégation afin de signer toutes les affaires relevant de ses attributions
TOLLARI Marie-Josèphe Inspectrice Principale des Finances Publiques Auditrice	Reçoit délégation afin de signer toutes les affaires relevant de ses attributions
VROMBOUT Chloé Inspectrice Principale des Finances Publiques Auditrice	Reçoit délégation afin de signer toutes les affaires relevant de ses attributions

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Île-de-France et de Paris.

Paris, le 1^{er} janvier 2025

Le Directeur régional des Finances publiques
d'Île-de-France et de Paris,

signé

Hugues BIED-CHARRETON

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2025-01-01-00018

Arrêté portant délégation générale de signature
(PCFAJ)

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES
PUBLIQUES D'ÎLE-DE-FRANCE ET DE PARIS
94, RUE REAUMUR
75104 PARIS CEDEX 02**

DELEGATION GENERALE DE SIGNATURE

**L'administrateur de l'État,
Directeur régional des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris,**

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des Finances publiques;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction régionale d'Île-de-France et du département de Paris ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable;

Vu le décret n° 2021-1550 du 1er décembre 2021 portant statut particulier du corps des administrateurs de l'État ;

Vu le décret du 19 décembre 2024 portant nomination de M. Hugues BIED-CHARRETON administrateur de l'État du troisième grade, en qualité de Directeur régional des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris à compter du 1^{er} janvier 2025 ;

Vu la décision de la Directrice générale des Finances publiques en date du 20 décembre 2024 fixant au 1^{er} janvier 2025 la date d'installation de M. Hugues BIED-CHARRETON dans les fonctions de Directeur régional des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Arrête :

Article 1er

Délégation de signature est donnée à :

- Monsieur Rémi VAN LEDE, administrateur de l'État, responsable du pôle contrôle fiscal et affaires juridiques ;
- Monsieur Frédéric BENTEJAC, administrateur de l'État, responsable adjoint du pôle contrôle fiscal et affaires juridiques;
- Madame Marie-Aimée MUSY, administratrice de l'État, responsable adjointe du pôle contrôle fiscal et affaires juridiques,

à l'effet de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer, seuls ou concurremment avec moi, tous les actes relatifs à ma gestion, aux affaires qui s'y rattachent et à agir en justice et effectuer des déclarations de créances.

Article 2

Sont exclus du champ de la présente délégation tous les actes afférents à l'exercice des missions exclusivement dévolues aux comptables publics par l'article 18 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

Article 3

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Île-de-France et de Paris.

Paris, le 1^{er} janvier 2025

Le Directeur régional des finances publiques
d'Île-de-France et de Paris,

signé

Hugues BIED-CHARRETON

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2025-01-01-00026

Arrêté portant délégation générale de signature
(PPR)



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE DE FRANCE ET DE PARIS**
94 rue Réaumur
75104 PARIS CEDEX 02

DELEGATION GENERALE DE SIGNATURE

**L'administrateur de l'Etat,
Directeur régional des Finances publiques d'Île de France et de Paris,**

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2021-1550 du 1er décembre 2021 portant statut particulier du corps des administrateurs de l'État ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction régionale d'Île de France et de Paris ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2021-1550 du 1^{er} décembre 2021 modifié portant statut particulier du corps des administrateurs de l'État ;

Vu le décret du Président de la République en date du 19 décembre 2024 portant nomination de M. Hugues BIED-CHARRETON, administrateur de l'État du troisième grade, en qualité de directeur régional des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris à compter du 1^{er} janvier 2025.

Vu la décision de la Directrice générale des Finances publiques en date du 20 décembre 2024 fixant au 1^{er} janvier 2025 la date d'installation de M. Hugues BIED-CHARRETON dans les fonctions de Directeur régional des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris.

ARRETE :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à :

- Madame Anne TALON administratrice de l'Etat, responsable du pôle pilotage et ressources ;
- Monsieur Marc GAUTIER, administrateur de l'Etat, responsable adjoint du pôle pilotage et ressources ;
- Monsieur Mickaël LAGADEC, administrateur de l'Etat, responsable adjoint du pôle pilotage et ressources ;
- Monsieur David MARIE, administrateur de l'Etat, responsable adjoint du pôle pilotage et ressources ;

Ceux-ci reçoivent mandat à effet de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer, seuls ou concurremment avec moi, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent, en cas d'absence ou d'empêchement de ma part, sans toutefois que cet empêchement puisse être invoqué par les tiers ou opposé à eux.

Article 2

Sont exclus du champ de la présente délégation tous les actes afférents à l'exercice des missions exclusivement dévolues aux comptables publics par l'article 18 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Île-de-France et de Paris.

A Paris, le 1^{er} janvier 2025

Le Directeur régional des Finances
publiques d'Île-de-France et de Paris,

signé

Hugues BIED-CHARRETON

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2025-01-01-00009

arrêté portant délégation générale de signature
PGF



**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES
FINANCES PUBLIQUES D'ÎLE-DE-
FRANCE ET DE PARIS**
94, rue Réaumur
75104 PARIS CEDEX 02

DELEGATION GENERALE DE SIGNATURE

**L'administrateur de l'État,
Directeur régional des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris,**

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction régionale d'Île-de-France et du département de Paris ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable ;

Vu le décret n° 2021-1550 du 1^{er} décembre 2021 modifié portant statut particulier du corps des administrateurs de l'État ;

Vu le décret du 19 décembre 2024 portant nomination de M. Hugues BIED-CHARRETON, administrateur de l'État du troisième grade, en qualité de Directeur régional des Finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris à compter du 1^{er} janvier 2025 ;

Vu la décision de la Directrice générale des Finances publiques en date du 20 décembre 2024 fixant au 1^{er} janvier 2025 la date d'installation de M. Hugues BIED-CHARRETON dans les fonctions de Directeur régional des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Décide :

Article 1er

Délégation de signature est donnée à :

- Madame Anne-Laure LAGADEC, administratrice de l'État, responsable du pôle gestion fiscale ;
- Madame Carole AUTRET, administratrice de l'État, responsable adjointe du pôle gestion fiscale ;
- Madame Nadia HIMPENS, administratrice de l'État, responsable adjointe du pôle gestion fiscale ;

à l'effet de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer, seuls ou concurremment avec moi, tous les actes relatifs à ma gestion, aux affaires qui s'y rattachent et à agir en justice et effectuer des déclarations de créances.

Article 2

Sont exclus du champ de la présente délégation tous les actes afférents à l'exercice des missions exclusivement dévolues aux comptables publics par l'article 18 du décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

Article 3

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Île-de-France et de Paris.

Paris, le 1^{er} janvier 2025

Le Directeur régional des finances
publiques d'Île-de-France et de Paris,

signé

Hugues BIED-CHARRETON

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2025-01-01-00027

Arrêté portant délégation générale et spéciale
de signature (PPR)

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

**DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ÎLE DE FRANCE ET DE PARIS**
94 rue Réaumur
75104 PARIS CEDEX 02

DÉLÉGATION GÉNÉRALE ET SPÉCIALE DE SIGNATURE

L'administrateur de l'Etat,
Directeur régional des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris,

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 modifié relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2021-1550 du 1^{er} décembre 2021 modifié portant statut particulier du corps des administrateurs de l'État ;

Vu le décret du Président de la République en date du 19 décembre 2024 portant nomination de M. Hugues BIED-CHARRETON, administrateur de l'Etat du troisième grade, en qualité de Directeur régional des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris à compter du 1^{er} janvier 2025.

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction régionale d'Île-de-France et de Paris;

Vu la décision de la Directrice générale des Finances publiques en date du 20 décembre 2024 fixant au 1^{er} janvier 2025 la date d'installation de M. Hugues BIED-CHARRETON dans les fonctions de Directeur régional des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris.

ARRETE :

Article 1^{er}

Délégation générale de signature :

- Monsieur Mickaël LAGADEC, administrateur de l'État, responsable adjoint du pôle pilotage et ressources, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant du pôle pilotage et ressources ;

- Monsieur David MARIE, administrateur de l'État, responsable adjoint du pôle pilotage et ressources, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant du pôle pilotage et ressources ;
- Monsieur Marc GAUTIER, administrateur de l'État, responsable adjoint du pôle pilotage et ressources, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant du pôle pilotage et ressources ;
- Madame Claire MOURET, administratrice des Finances publiques adjointe, responsable de la division Formation professionnelle, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de sa division et, en cas d'urgence ou d'empêchement du directeur régional des Finances publiques, du responsable du pôle Pilotage et ressources, de ses adjoints et des autres chefs de division, pour les affaires relevant des autres divisions du département Gestion des ressources humaines et de la formation professionnelle ;
- Monsieur Pierre LAFAGE, administrateur des Finances publiques adjoint, responsable de la division Vie de l'agent et conditions de vie au travail, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de sa division et, en cas d'urgence ou d'empêchement du directeur régional des Finances publiques, du responsable du pôle Pilotage et ressources, de ses adjoints et des autres chefs de division, pour les affaires relevant des autres divisions du département Gestion des ressources humaines et de la formation professionnelle ;
- Madame Florence GUERRERO, administratrice des Finances publiques adjointe, responsable de la division Gestion des carrières, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de sa division et, en cas d'urgence ou d'empêchement du directeur régional des Finances publiques, du responsable du pôle Pilotage et ressources, de ses adjoints et des autres chefs de division, pour les affaires relevant des autres divisions du département Gestion des ressources humaines et de la formation professionnelle ;
- Madame Véronique FLAHAUT-JOLLY, administratrice des Finances publiques adjointe, responsable de la division Pilotage, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de sa division et, en cas d'urgence ou d'empêchement du directeur régional des Finances publiques, du responsable du pôle Pilotage et ressources, de ses adjoints et des autres chefs de division, pour les affaires relevant des autres divisions du département Stratégie ;
- Madame Carole DORÉ, administratrice des Finances publiques adjointe, responsable de la division Contrôle de gestion, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de sa division et, en cas d'urgence ou d'empêchement du directeur régional des Finances publiques, du responsable du pôle Pilotage et ressources, de ses adjoints et des autres chefs de division, pour les affaires relevant des autres divisions du département Stratégie ;
- Monsieur Fabien RIBAUT, administrateur des Finances publiques adjoint, responsable de la division Relation usagers, conduite du changement et communication, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de sa division et, en cas d'urgence ou d'empêchement du directeur régional des Finances publiques, du responsable du pôle Pilotage et ressources, de ses adjoints et des autres chefs de division, pour les affaires relevant des autres divisions du département Stratégie ;
- Monsieur André SAINTVOIRIN, administrateur des Finances publiques adjoint, responsable de la division Immobilier, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de sa division et, en cas d'urgence ou d'empêchement du directeur régional des Finances publiques, du responsable du pôle Pilotage et ressources, de ses adjoints et des autres chefs de division, pour les affaires relevant des autres divisions du département Budget Immobilier Logistique ;
- Monsieur Alexandre BONNEFONT, inspecteur principal des Finances publiques, adjoint au chef de la division Immobilier, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de sa division et, en cas d'urgence ou d'empêchement du directeur régional des Finances publiques, du responsable du pôle Pilotage et ressources, de ses adjoints et des autres chefs de division, pour les affaires relevant des autres divisions du département Budget Immobilier Logistique ;
- Madame Emmanuelle CREUZET, inspectrice divisionnaire des Finances publiques, responsable de la division Budget et Marchés, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de sa division et, en cas d'urgence ou d'empêchement du directeur régional des Finances publiques, du responsable du pôle Pilotage et ressources, de ses adjoints et des autres chefs de division, pour les affaires relevant des autres divisions du département Budget Immobilier Logistique ;
- Madame Stéphanie LAROPPE, inspectrice divisionnaire des Finances publiques, responsable de la division Gestion de site et sécurité, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de sa division et, en cas d'urgence ou d'empêchement du directeur régional des Finances publiques, du responsable du pôle Pilotage et ressources, de ses adjoints et des autres chefs de division, pour les affaires relevant des autres divisions du département Budget Immobilier Logistique ;

- Madame Marie-Laure TELLIEZ, inspectrice principale des Finances publiques, responsable de la cellule AGIL/Ecoresponsabilité, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de sa cellule et, en cas d'urgence ou d'empêchement du directeur régional des Finances publiques, du responsable du pôle Pilotage et ressources, de ses adjoints et des autres chefs de division, pour les affaires relevant des autres divisions du département Budget Immobilier Logistique.

Article 2

Délégation spéciale de signature :

Nom, prénom, grade, fonction	Pouvoir
DIVISION FORMATION PROFESSIONNELLE	
M. Alain ROUYER Inspecteur principal des Finances publiques Adjoint à la responsable de division	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service
M. Alain PEAN-CHATELAIN Inspecteur des Finances publiques	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service
Mme Isabelle MONTOURCY Inspectrice des Finances publiques	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service
Mme Marie-Dominique STANISLAWSKI Inspectrice des Finances publiques	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service
Mme Frédérique ROUGIER Inspectrice des Finances publiques	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service
Mme Delphine LANGLOIS Inspectrice des Finances publiques	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service
DIVISION GESTION DES CARRIÈRES	
Mme Anne CLEMENT-PAULHIAC Inspectrice principale des Finances publiques Adjointe à la responsable de division	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service
M. Philippe MARIN Inspecteur principal des Finances publiques Adjoint à la responsable de division	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service
Mme Catherine LESMOND Inspectrice divisionnaire des Finances publiques Conseillère Mobilité Carrière	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service
Mme Astrid BRIET Inspectrice des Finances publiques	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service
Mme Linda TARAN Inspectrice des Finances publiques	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service
M. Christian FREYERMUTH Inspecteur des Finances publiques	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service
M. Rodolphe WAROQUIER Inspecteur des Finances publiques	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service

DIVISION VIE DE L'AGENT ET CONDITIONS DE VIE AU TRAVAIL	
M. Vincent VACHON Administrateur des Finances publiques adjoint Chargé de mission	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service
Mme Sabine JAMON Inspectrice divisionnaire des Finances publiques Chargée de mission	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service
Mme Florence TOQUET Inspectrice divisionnaire des Finances publiques Adjointe au responsable de division	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service
M Adrien DELPON Inspecteur des Finances publiques	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service
Mme Corine AGOU Inspectrice des Finances publiques	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service
Mme Manuella AMITRANO Inspectrice des Finances publiques	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service
Mme Jennifer TRUJILLO Inspectrice des Finances publiques	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service
Mme Sophie HANZOFF Inspectrice des Finances publiques	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service
M Patrick DAMIAO Inspecteur des Finances publiques	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service
M Hector REBOLLO MEANA CASTELLANOS Inspecteur des Finances publiques	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service
DIVISION PILOTAGE	
Mme Marie-France RIVIERE Inspectrice divisionnaire des Finances publiques Adjointe à la responsable de division	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service
DIVISION CONTRÔLE DE GESTION	
Mme Hélène LEFEVRE Inspectrice divisionnaire des Finances publiques Adjointe à la responsable de division	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service
DIVISION BUDGET ET MARCHES	
Mme Alice AUBRY Inspectrice divisionnaire des Finances publiques	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service
M. Rida AYADI Inspecteur des Finances publiques	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service
DIVISION IMMOBILIER	
M. Alexandre BONNEFONT Inspecteur principal des Finances publiques Adjoint au chef de la division immobilier	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service

Mme Valérie BERREBI Inspectrice divisionnaire des Finances publiques Adjointe au responsable de division	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service
DIVISION GESTION DE SITE ET SECURITE	
Mme Stéphanie DEMERVILLE Inspectrice divisionnaire des Finances publiques Déléguée départementale Sécurité	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service

Article 3

Cet arrêté annule et remplace la précédente délégation de signature en date du 05/10/2024 et publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Paris le 05/10/2024 (n° 75-2023-10-05-00007).

Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratif de la Préfecture d'Île-de-France et de Paris.

A Paris, le 1^{er} janvier 2025

Le Directeur régional des Finances publiques
d'Île-de-France et de Paris,

signé

Hugues BIED-CHARRETON

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2025-01-01-00012

Décision portant délégation de signature
(Conciliateurs fiscaux)



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**Direction régionale des Finances
publiques d'Île de France et de Paris**
94 rue Réaumur
75104 Paris Cedex 02

DECISION PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

L'administrateur de l'État,
Directeur régional des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris

Vu le code général des impôts, et notamment les articles 396 A, 408 et 410 de son annexe II, et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L.247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction régionale d'Île-de-France et du département de Paris ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable ;

Vu le décret n° 2021-1550 du 1er décembre 2021 portant statut particulier du corps des administrateurs de l'État ;

Vu le décret du 19 décembre 2024 portant nomination de M. Hugues BIED-CHARRETON, administrateur de l'État du troisième grade, en qualité de Directeur régional des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Vu la décision de la Directrice générale des Finances publiques en date du 20 décembre 2024 fixant au 1^{er} janvier 2025 la date d'installation de Hugues BIED-CHARRETON dans les fonctions de Directeur régional des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Vu la décision du 1^{er} janvier 2025 désignant: M. Frédéric BENTEJAC, conciliateur fiscal départemental, Mme Nadia HIMPENS, Mme Carole AUTRET, Mme Camille ALBERTI, Mme Virginie BOUHADANA, Mme Sylvie GEOFFRAY, Mme Claire MONTBARBON, M. Bruno VIDAL-PIQ, Mme Anne VILLIERS, M. Jean-Pierre CASTET, Mme Carole CONTOUT-COGNET, M. Maël MANDIN, Mme Marie-Laure MORISOT, Mme Sabine SCHMITT, M. Dominique SERGI, M. Eric GLADIEU, Mme Nathalie QUIQUELY et M. Stéphane VON GASTROW, conciliatrices et conciliateurs fiscaux départementaux adjoints ;

Décide :

Article 1

Délégation de signature est donnée à :

Monsieur Frédéric BENTEJAC, administrateur de l'État, conciliateur fiscal départemental de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Madame Nadia HIMPENS, administratrice de l'État, conciliatrice fiscale départementale adjointe de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Madame Carole AUTRET administratrice de l'État, conciliatrice fiscale départementale adjointe de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Madame Camille ALBERTI, administratrice des Finances publiques adjointe, conciliatrice fiscale départementale adjointe de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Madame Virginie BOUHADANA, administratrice des Finances publiques adjointe, conciliatrice fiscale départementale adjointe de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Madame Sylvie GEOFFRAY, administratrice des Finances publiques adjointe, conciliatrice fiscale départementale adjointe de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Madame Claire MONTBARBON, administratrice des Finances publiques adjointe, conciliatrice fiscale départementale adjointe de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Monsieur Bruno VIDAL-PIQ, administrateur des Finances publiques adjoint, conciliateur fiscal départemental adjoint de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Madame Anne VILLIERS, administratrice des Finances publiques adjointe, conciliatrice fiscale départementale adjointe de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Monsieur Jean-Pierre CASTET, inspecteur principal des Finances publiques, conciliateur fiscal départemental adjoint de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Madame Carole CONTOUT-COGNET, inspectrice principale des Finances publiques, conciliatrice fiscale départementale adjointe de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Monsieur Maël MANDIN, inspecteur principal des Finances publiques, conciliateur fiscal départemental adjoint de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Madame Marie Laure MORISOT, inspectrice principale des Finances publiques, conciliatrice fiscale départementale adjointe de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Madame Sabine SCHMITT, inspectrice principale des Finances publiques, conciliatrice fiscale départementale adjointe de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Monsieur Dominique SERGI, inspecteur principal des Finances publiques, conciliateur fiscal départemental adjoint de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Monsieur Eric GLADIEU, inspecteur divisionnaire des Finances publiques, conciliateur fiscal départemental adjoint de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Madame Nathalie QUIQUELY, inspectrice divisionnaire des Finances publiques, conciliatrice fiscale départementale adjointe de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Monsieur Stéphane VON GASTROW, inspecteur divisionnaire des Finances publiques, conciliateur fiscal départemental adjoint de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Article 2

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Île-de-France et de Paris.

Paris, le 1^{er} janvier 2025

Le Directeur régional des finances publiques
d'Île-de-France et de Paris,

signé

Hugues BIED-CHARRETON

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2025-01-01-00028

Liste des responsables de service disposant de la
délégation de signature en matière de
contentieux et de gracieux fiscal prévue par le III
de l'article 408 de l'annexe II au code général des
impôts

Liste des responsables de service disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal prévue par le III de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts

Paris, le 1er janvier 2025

Nom - Prénom	Responsables des services
	Services des Impôts des Entreprises
HUMBERT Xavier	Paris 1 ^{er} – 2 ^e
TAMAIN Michel	Paris 3 ^e – 4 ^e
BINET Olivier	Paris 5 ^e – 13 ^e
LEMAIRE Pascal	Paris 6 ^e – 7 ^e
ARCHER Katia p.i.	Paris 8 ^e Élysées
FAUCHER Manuel	Paris 8 ^e Madeleine
CHARBONNIER Anne	Paris 9 ^e
MILLAUD Didier	Paris 10 ^e
BOYER Philippe	Paris 11 ^e
BONNIN Philippe	Paris 12 ^e
VIGIER-BEAUBREUIL Pierre	Paris 14 ^e
MARTINEAU Christophe	Paris 15 ^e
POUPLARD Damien	Paris 16 ^e
TUCOO Françoise	Paris 17 ^e
AMITRANO Philippe	Paris 18 ^e
HEITZ Pascal	Paris 19 ^e
GACHE Rose-Marie	Paris 20 ^e
	Services des Impôts des Particuliers
CELANTE Renzo	Paris Centre
DUNAS Eric	Paris 5 ^e – 6 ^e – 7 ^e
CORBIER Stéphane	Paris 9 ^e – 10 ^e
ANDRE David	Paris 11 ^e
CONTAMINE Laurent	Paris 12 ^e
JESBAC Noël	Paris 13 ^e
BOYARD Patrick	Paris 14 ^e
PAVY Pascal	Paris 15 ^e Est
SBRISSA Nathalie	Paris 15 ^e Ouest
DUCHENE Marc	Paris 16 ^e Auteuil
MARTIN Gwenaëlle	Paris 16 ^e Nord
TESTEVIDE Lionel	Paris 17 ^e
SERRA-SEGUI Lisa	Paris 18 ^e Boucry
DUBOIS Frédéric	Paris 18 ^e Grandes Carrières
DUMONT Olivier	Paris 19 ^e
BOUVET Matthieu	Paris 20 ^e
	Services de Publicité Foncière
AULARD Denis p.i.	Paris 1er bureau
AULARD Denis	Paris 2ème bureau
	Services Départementaux d'Enregistrement
CLERAMBAULT Christophe	Paris Saint Lazare
VALTAT Isabelle	Paris Saint Hyacinthe
KERROUX Christophe	Paris Saint Sulpice
	Brigades de vérification
LE BOUARD Anne-Gaëlle p.i.	1 ^{ère} brigade de vérification Paris Centre
GAMRACY Nicole	4 ^e brigade de vérification Paris Centre
LE BOUARD Anne-Gaëlle	6 ^e brigade de vérification Paris Centre
METAIRIE Yoann, p.i.	7 ^e brigade de vérification Paris Centre
FAVIER Gérard	9 ^e brigade de vérification Paris Centre
HAÏK Élise	11 ^e brigade de vérification Paris Centre
METAIRIE Yoann	14 ^e brigade de vérification Paris Centre
FERRON Gaëlle	15 ^e brigade de vérification Paris Centre
JEAN Fred	2 ^e brigade de vérification Paris Est
CONFAIS Tony	3 ^e brigade de vérification Paris Est
BUFORT Édith	4 ^e brigade de vérification Paris Est
GREEF Pascale	5 ^e brigade de vérification Paris Est

LANGE Christian	7 ^e brigade de vérification Paris Est
GUINARD Matthieu	1 ^{ère} brigade de vérification Paris Nord
BERTHON Sylvie	2 ^e brigade de vérification Paris Nord
CRIMIER Agnès	5 ^e brigade de vérification Paris Nord
BERTHON Sylvie, p.i.	6 ^e brigade de vérification Paris Nord
ROUSSET Philippe	7 ^e brigade de vérification Paris Nord
DE MONTELLA Alain	8 ^e brigade de vérification Paris Nord
MASSARD Thibault	9 ^e brigade de vérification Paris Nord
LATUS César	10 ^e brigade de vérification Paris Nord
GENESTE Dominique	1 ^{ère} brigade de vérification Paris Ouest
GENESTE Dominique, p.i. LEGRAIN Olivier, p.i. SAWYER Mickaël, p.i.	5 ^e brigade de vérification Paris Ouest
LE JEUNE Zénaïde	6 ^e brigade de vérification Paris Ouest
MESTRUDE Claire	8 ^e brigade de vérification Paris Ouest
BOECHAT Myriam	9 ^e brigade de vérification Paris Ouest
CHARTRAIN Daniel	12 ^e brigade de vérification Paris Ouest
LEGRAIN Olivier	2 ^e brigade de vérification Paris Sud
CAYLA Olivier	5 ^e brigade de vérification Paris Sud
DHAINE Pierre-Marie	6 ^e brigade de vérification Paris Sud
SAWYER Mickaël	7 ^e brigade de vérification Paris Sud
	Brigades Patrimoniales
AYACHE Eric	Brigade de contrôle de fiscalité immobilière BCFI 1
FRANCOIS Nathalie	Brigade de contrôle de fiscalité immobilière BCFI 2
TARIDEC Gilles	Brigade de contrôle de fiscalité immobilière BCFI 3
BENEDETTI Juliette	Brigade de contrôle de fiscalité immobilière BCFI 4
VIGIER Vincent	Brigade du patrimoine et du revenu BPR 2
FAVRE Bernard	Brigade du patrimoine et du revenu BPR 3
FAVRE Annie	Brigade du patrimoine et du revenu BPR 4
BUFFIERE Christine	Brigade du patrimoine et du revenu BPR 5
	Pôles Contrôle Expertise
LOUBIERE Annick	Pôle contrôle expertise Paris 1 ^{er} /2 ^{ème}
MARTINI Isabelle	Pôle contrôle expertise Paris 3 ^e et 4 ^e
TROUSSIER Christine	Pôle contrôle expertise Paris 5/13/14
Laure RAY	Pôle contrôle expertise Paris 6/7
GRYNSZPAN Michèle	Pôle contrôle expertise Paris 8 ^e Élysées
CASENAVE Claude	Pôle contrôle expertise Paris 8 ^e Madeleine
AUMEGEAS Philippe	Pôle contrôle expertise Paris 9 ^e
AUMEGEAS Philippe, p.i.	Pôle contrôle expertise Paris 10 ^e
DURAND Marie-Pauline	Pôle contrôle expertise Paris 11 ^e
PUECH Sylvie	Pôle contrôle expertise Paris 12 ^e
BROUTIN Delphine, p.i.	Pôle contrôle expertise Paris 15 ^e
BECAM Gwendoline	Pôle contrôle expertise des professionnels Paris 16 ^e
MARTICHON Brigitte	Pôle contrôle expertise Paris 17 ^e
LEVEQUE Sandrine	Pôle contrôle expertise Paris 18 ^e
ADAMOU-MBAZOA Cécile	Pôle contrôle expertise Paris 19 ^e
DURAND Marie-Pauline p.i.	Pôle contrôle expertise Paris 20 ^e
	Pôles de Contrôle Revenus/Patrimoine et Fiscalité Immobilière
VAPPERAU Brigitte	Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 5/14 ^e
AUDRAS Cyril	Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 6/13 ^e
DEFORGE Christophe	Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 7 ^e
RETALI Christophe	Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 8/17 ^e
CHAINET Pierre-Henri	Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris-Centre
BALLANGER Catherine	Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 11/12 ^e
TRESARRIEU Elisabeth	Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 15 ^e
GRAVIERE Martine	Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 16 ^e
BENAMA Kheira	Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 18/19/20 ^e
	Brigades de Contrôle et de Recherche (BCR)
GAULTIER Franck	BCR – Paris Nord
VANGELUWE Yves	BCR – Paris Est
MONNIER Pascal	BCR – Paris Centre
LE PORT Davy	BCR – Paris Sud-Ouest
REIGNIER Philippe	Pôle d'évaluation des locaux professionnels (PELP)

	Pôles de Recouvrement Spécialisé
PONS Jean-Michel	PRS - Parisien 1
THOMAS Michel	PRS - Parisien 2
DANIEL-PREVEL Maud	PRS DNVSF
	Centres des Impôts Fonciers
DIEN-GORLIER Nicole	CDIF 1
ROUSSEAU Cyril	CDIF 2

Le directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et de Paris,

signé

Hugues BIED-CHARRETON